



## EXTRAIT DU VADEMECUM 2026

Version intégrale :

[www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)

<https://arbitrage.ffgolf.org>

<https://oec.ffgolf.org>

<https://xnet.ffgolf.org>

---

Fédération française de golf  
68, rue Anatole France – 92309 Levallois-Perret CEDEX  
Tél. : 01 41 49 77 00  
[www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org) – E-mail : [ffgolf@ffgolf.org](mailto:ffgolf@ffgolf.org)  
Sportif : Tél. : 01 41 49 77 40 – E-mail : [sportif@ffgolf.org](mailto:sportif@ffgolf.org)

<b>1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES.....</b>	<b>10</b>
<b>1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE.....</b>	<b>11</b>
1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale.....	11
1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales.....	11
1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale.....	12
<b>1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES .....</b>	<b>14</b>
1.2.1 Comité de l'épreuve.....	15
1.2.2 Tableau officiel .....	15
1.2.3 Contrôle antidopage.....	15
1.2.4 Voitures de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non) .....	15
1.2.5 Interdiction de fumer .....	16
1.2.6 Abandon et Disqualification.....	16
1.2.7 Recording et enregistrement des scores .....	16
1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance .....	16
1.2.9 Practice et entraînement .....	17
1.2.10 Changement de cadet .....	17
1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs .....	17
1.2.12 Droit de Jeu Fédéral.....	18
1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales .....	19
<b>1.3 REGLEMENTS SPECIFIQUES APPLICABLES AUX EPREUVES FEDERALES INTERCLUBS PAR EQUIPES.....</b>	<b>24</b>
1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes.....	25
1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play .....	29
1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play intégral.....	34
<b>1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE.....</b>	<b>35</b>
1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double .....	36
1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play.....	37
1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play .....	39
1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues .....	41
<b>1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE.....</b>	<b>57</b>
1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes.....	58
1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs .....	60
1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras .....	64
1.5.4 Règles d'Entraînement .....	66
1.5.5 Définition des catégories d'âges.....	67
1.5.6 Fiche d'urgence médicale.....	68
<b>1.6 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES PAR ÉQUIPES.....</b>	<b>69</b>
1.6.1 Par équipes Jeunes .....	69
1.6.2 Par équipes Dames.....	81
1.6.3 Par équipes Messieurs .....	103
1-6-4 Autres Épreuves par Équipes .....	148
<b>1-7 RÈGLEMENTS PARTICULIERS DES ÉPREUVES EN SIMPLE ET EN DOUBLE.....</b>	<b>151</b>
1-7-1 Épreuves en simple Jeunes .....	151
1-7-2 Épreuves en simple Dames.....	163
1-7-3 Épreuves en simple Messieurs.....	169
1-7-4 Épreuves en double.....	175
1-7-5 Autres épreuves individuelles .....	180
1-8-1 Épreuves par Équipes.....	182
1-8-2 Épreuves individuelles.....	195

<b>2.1 CARACTERISATION DU PARCOURS - SCRATCH SCORE STANDARD - HOMOLOGATION - ÉTALONNAGE.....</b>	<b>199</b>
2-1-1 Quelle valeur de référence pour évaluer un parcours ? Le Par total ? Le SSS ? .....	199
2-1-2 Le par total du parcours .....	199
2-1-3 Le Scratch Score Standard (SSS).....	200
2-1-4 Homologation des parcours .....	200
2-1-5 Étalonnage des parcours.....	202
<b>2.2 MESURE DU PARCOURS ET REPERES DE DISTANCE.....</b>	<b>204</b>
2-2-1 Cas d'un trou droit.....	204
2-2-2 Cas d'un trou à changement d'axe de jeu : "dog leg" .....	205
2-2-3 Cas d'un trou à deux changements d'axe de jeu : "double dog leg" .....	206
2-2-4 Repères fixes et départs.....	207
2-2-5 Repères sur le terrain.....	209
2-2-6 Piquetage et marquage .....	210
<b>2.3 PREPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FEDERALE.....</b>	<b>211</b>
<b>3. ORGANISATION D'UNE COMPÉTITION.....</b>	<b>217</b>
<b>3.1 DIFFERENTES FORMES DE JEU.....</b>	<b>217</b>
3-1-1 Match play (Règle de Golf 3.2).....	217
3-1-2 Stroke play (Règle de Golf 3.3).....	217
3-1-3 Compétitions Stableford, Score maximum, Par / Bogey (Règle de Golf 21).....	217
3-1-4 Les différents types de Camps.....	218
3-1-5 Autres formes de jeu officielles et non-officielles.....	218
3-1-6 Recommandations du Comité des Règles pour l'organisation d'un scramble.....	220
<b>3.2 RÈGLEMENT D'UNE ÉPREUVE.....</b>	<b>221</b>
<b>3.3 RÈGLES LOCALES.....</b>	<b>224</b>
3-3-1 Règles Locales permanentes (À faire figurer sur les cartes de score).....	224
3-3-2 Règles Locales temporaires (à ne pas faire figurer sur les cartes de score).....	224
<b>3.4 TIRAGE DES DEPARTS.....</b>	<b>226</b>
<b>3.5 CARTES DE SCORE.....</b>	<b>230</b>
3-5-1 Que doit comporter une carte de score ? .....	230
3-5-2 Préparation d'une carte de score .....	232
<b>3.6 MARQUES DE DÉPARTS .....</b>	<b>235</b>
3-6 -1 Emplacement des marques de départs .....	235
3-6-2 Marques de départs et séries.....	235
3-6-3 Marques de départs et catégories d'âge .....	235
3-6-4 Recommandations de la longueur des terrains pour les jeunes .....	236
3-6-5 Positionnement des marques sur le tertre de départ .....	237
3-6-6 Recommandations des repères de jeu pour la pratique loisir .....	238
<b>3.7 EMPLACEMENT DES DRAPEAUX .....</b>	<b>239</b>
3-7-1 Emplacements des trous.....	239
3-7-2 Indication de la position des drapeaux .....	241
3-7-3 Mesure de la vitesse des greens - Mode d'emploi du greenvite .....	244
<b>3.8 DÉPARTS, CADENCE DE JEU ET INTERRUPTION DE JEU.....</b>	<b>245</b>
3-8-1 Départs.....	245
3-8-2 Cadence de jeu .....	245
3-8-3 Intempéries et interruption de jeu .....	245
3-8-4 ORGANISATION DES DÉPARTS .....	246
<b>3.9 RÉSULTATS ET RÉCLAMATIONS.....</b>	<b>252</b>
3-9-1 Contrôle des cartes.....	252
3-9-2 Départage des ex aequo .....	252

3-9-3 Résoudre les problèmes de règles - décisions .....	253
<b>4. TEXTES EN VIGUEUR .....</b>	<b>255</b>
4.1 LE DOPAGE ET LES GOLFEURS .....	255
4.2 PARIS SPORTIFS EN LIGNE .....	264
4.3 DONNÉES PERSONNELLES / DONNÉES SPORTIVES.....	265
4.4 DROIT À L'IMAGE .....	266
4.5 TROUSSE NON MÉDICALE .....	267
4.6 RÈGLES & DÉCISIONS DU STATUT D'AMATEUR.....	268
4.7 CERTIFICAT MÉDICAL .....	269
<b>5. ENCADREMENT SPORTIF.....</b>	<b>272</b>
5.1 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DU COMITÉ DES RÈGLES.....	272
5.2 COMPOSITION, RÔLE ET MISSIONS DE LA COMMISSION NATIONALE D'ARBITRAGE.....	273
5.3 ARBITRES : FONCTIONS – CURSUS – FORMATION - EXAMENS.....	274
5.4 ORGANISATEURS BÉNÉVOLES D'ÉPREUVES DE CLUB : FONCTIONS – FORMATION .....	282
5.5 ANIMATEURS SPORTIFS BÉNÉVOLES DE CLUB : FONCTIONS - COMPÉTENCES - FORMATION...	292
5.6 PRECONISATIONS SELECTIONS DES ÉQUIPES DE CLUBS .....	296
<b>6. INDEX et MÉRITE NATIONAL .....</b>	<b>298</b>
<b>6.1 MÉTHODE DE CALCUL DE L'INDEX.....</b>	<b>298</b>
6-1-1 Comment ça marche ? .....	298
6-1-2 Le scratch score standard (SSS) et le Slope.....	298
6-1-3 Handicap de jeu en fonction du SSS et du Slope .....	298
6-1-4 Établissement par la Commission Sportive de Club de la table des coups reçus.....	301
6-1-5 Répartition du handicap de jeu en fonction des coups reçus du parcours.....	301
6-1-6 Calcul de points en stableford .....	303
6-1-7 Évolution de l'index – LE WORLD HANDICAP SYSTEM.....	304
6-1-8 Gestion des statuts d'un score en compétition officielle.....	310
6-1-9 La gestion centralisée des index .....	311
<b>6.2 PREMIÈRE SÉRIE NATIONALE ET LICENCE OR.....</b>	<b>312</b>
<b>6.3 MÉRITE NATIONAL DES CLUBS.....</b>	<b>313</b>
<b>6.4 MÉRITE NATIONAL DES ECOLES DE GOLF – TROPHEE GERARD CROUZAT-REYNES .....</b>	<b>316</b>
6-4-1 CHALLENGE NATIONAL DES ÉCOLES DE GOLF .....	317
6-4-2 Mérite National performance des Écoles de golf - Trophée Gérard Crouzat-Reynes .....	320
<b>6-5 MÉRITE NATIONAL AMATEUR - TROPHÉE MARIE-CHRISTINE UBALD BOCQUET - TROPHÉE PHILIPPE MARTIN.....</b>	<b>322</b>
<b>6.6 MÉRITE NATIONAL JEUNES.....</b>	<b>328</b>
<b>6.7 MÉRITE NATIONAL MID-AMATEURS .....</b>	<b>333</b>
<b>6.8 MÉRITE NATIONAL SENIORS.....</b>	<b>337</b>
<b>6.9 MÉRITE NATIONAL DES AS D'ENTREPRISE.....</b>	<b>341</b>

## ADRESSES UTILES

Nom	Adresse	CP	Ville	Pays	Téléphone	Email	Site Internet
A.E.G.	19 Place de la Croix Blanche PO Box	1066	Epalinges	Suisse	00 41 21 785 70 60	<a href="mailto:info@ega-golf.ch">info@ega-golf.ch</a>	<a href="http://www.ega-golf.ch">http://www.ega-golf.ch</a>
Association des Directeurs de Golf de France	Golf de Saint Nom la Bretèche Rue Henri Frayssineau	78860	Saint-Nom-La- Bretèche		06 13 98 15 58	<a href="mailto:contact@adgf.org">contact@adgf.org</a>	<a href="http://www.adgf.org">http://www.adgf.org</a>
AGREF	BP 307	64208	Biarritz		05 59 52 86 52	<a href="mailto:agref.golf@wanadoo.fr">agref.golf@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.agref.org">http://www.agref.org</a>
Association des Seniors Dames de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 01 52 52	<a href="mailto:accueil@asgsdf.org">accueil@asgsdf.org</a>	
Association des Seniors Golfeurs de France	60 rue du 19 janvier	92380	Garches		01 47 41 36 76	<a href="mailto:accueil@assgf.org">accueil@assgf.org</a> <a href="mailto:inscription@assgf.org">inscription@assgf.org</a>	
ffgolf	68 rue Anatole France	92300	Levallois- Perret		01 41 49 77 00	<a href="mailto:ffgolf@ffgolf.org">ffgolf@ffgolf.org</a>	<a href="http://www.ffgolf.org">http://www.ffgolf.org</a>
PGA France	37 Rue des Bas Rogers	92150	Suresnes		01 34 52 08 46	<a href="mailto:contact@pgafrance.org">contact@pgafrance.org</a>	<a href="http://www.pgafrance.org">http://www.pgafrance.org</a>
The Royal and Anciens Golf Club of St Andrews	Fife - KY 16 9JD			Scotland	00 44 1 334 460 000		<a href="http://www.randa.org">http://www.randa.org</a>

## NUMÉROS UTILES

Département Sport Amateur

Téléphone : 01 41 49 77 40

E-mail : [sportif@ffgolf.org](mailto:sportif@ffgolf.org)

E-mail : [inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org)

E-mail : [merite@ffgolf.org](mailto:merite@ffgolf.org)

E-mail : [whs@ffgolf.org](mailto:whs@ffgolf.org)

Département Sport Haut Niveau

Téléphone : 01 41 49 77 55

E-mail : [hautniveau@ffgolf.org](mailto:hautniveau@ffgolf.org)

Département Sport Professionnel

E-mail : [golfpro@ffgolf.org](mailto:golfpro@ffgolf.org)

Commission Arbitrage

Téléphone : 01 41 49 77 88

E-mail : [arbitrage@ffgolf.org](mailto:arbitrage@ffgolf.org)

Service Informatique ffgolf

E-mail : [informatique@ffgolf.org](mailto:informatique@ffgolf.org)

Consultation d'index :

Extranet : <http://xnet.ffgolf.org>

## COORDONNÉES DES LIGUES

Nom	Adresse	CP	Ville	Téléphone	*	Site Internet
AUVERGNE-RHÔNE-ALPES	28 rue Édouard Rochet	69008	Lyon	04 78 24 76 61	<a href="mailto:contact@liguegolfaura.com">contact@liguegolfaura.com</a>	<a href="https://www.liguegolfaura.com/">https://www.liguegolfaura.com/</a>
BOURGOGNE-FRANCHE COMTÉ	21 rue du Golf	21200	Beaune Levernois	03 80 25 09 72	<a href="mailto:contact@liguegolfbfc.org">contact@liguegolfbfc.org</a>	<a href="https://liguegolfbfc.org/">https://liguegolfbfc.org/</a>
BRETAGNE	104 rue Eugène Pottier	35000	Rennes	02 99 31 68 80	<a href="mailto:contact@liguebretagnegolf.org">contact@liguebretagnegolf.org</a>	<a href="http://www.liguebretagnegolf.org">www.liguebretagnegolf.org</a>
CENTRE VAL DE LOIRE	1 240 rue de le Bergeresse	45160	Olivet	06 66 08 47 79	<a href="mailto:contact@golf-centre.fr">contact@golf-centre.fr</a>	<a href="http://www.golf-ligueducentre.com">www.golf-ligueducentre.com</a>
CORSE	16 rue César Campinchi	20200	Bastia	04 95 32 54 53	<a href="mailto:secretariat@liguecorsedegolf.org">secretariat@liguecorsedegolf.org</a>	<a href="http://www.liguecorsedegolf.org">www.liguecorsedegolf.org</a>
CRD GUADELOUPE	Golf de Saint François Avenue de l'Europe	97118	Guadeloupe	006 90 55 11 41	crd-golf-guadeloupe24@orange.fr	
CRD MARTINIQUE	BP 28	97229	Les Trois Ilets	06 96 10 30 00	<a href="mailto:ffgolfmartinique@gmail.com">ffgolfmartinique@gmail.com</a>	
FÉDÉRATION POLYNÉSIE NNE	BP 1 121	98713	Papeete Polynésie Française	00 689 800 58 0	<a href="mailto:fpg@mail.pf">fpg@mail.pf</a>	<a href="http://www.fpg.pf">www.fpg.pf</a>
GRAND EST	Maison Régionale des Sports 13 Rue Jean Moulin BP 7001	54510	Tomblaine	03 83 18 95 34	<a href="mailto:contact@ligue-golfgrandest.org">contact@ligue-golfgrandest.org</a>	<a href="https://ligue-golfgrandest.org">https://ligue-golfgrandest.org</a>

HAUTS DE FRANCE	5 rue Jean Jaurès	59650	Villeneuve d'Ascq	03 20 98 96 58	<a href="mailto:golfhautsdefrance@gmail.com">golfhautsdefrance@gmail.com</a>	<a href="http://www.golfhautsdefrance.com/">www.golfhautsdefrance.com/</a>
LA RÉUNION	226 rue Hubert Delisle	97430	Le Tampon La Réunion	02 62 59 94 97	<a href="mailto:ligue.golf.reunion@wanadoo.fr">ligue.golf.reunion@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.liguereunionnaisedegolf.net">www.liguereunionnaisedegolf.net</a>
NORMANDIE	11-12 place Félix Faure	76170	Lillebonne	02 31 28 31 00	<a href="mailto:contact@liguegolfnormandie.fr">contact@liguegolfnormandie.fr</a>	<a href="http://www.liguegolfnormandie.fr">www.liguegolfnormandie.fr</a>
NOUVELLE AQUITAINE	Maison régionale des sports 2 avenue de l'Université	33400	Talence	05 56 57 61 83	<a href="mailto:contact@ligolfna.com">contact@ligolfna.com</a>	<a href="https://www.ligue-golfna.org">https://www.ligue-golfna.org</a>
NOUVELLE CALÉDONIE	BP 3581	98846	Nouméa CEDEX Nouvelle Calédonie	00 687 27 26 98	<a href="mailto:julien_foret@hotmail.fr">julien_foret@hotmail.fr</a>	<a href="http://www.ligue-de-golf.nc">www.ligue-de-golf.nc</a>
OCCITANIE	5 allée du golf	31300	Toulouse	05 31 61 91 05	<a href="mailto:contact@liguegolffoccitanie.org">contact@liguegolffoccitanie.org</a>	<a href="http://www.liguegolffoccitanie.fr">http://www.liguegolffoccitanie.fr</a>
PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR	9 boulevard du 14 juillet	13140	Miramas	04 42 76 35 22	<a href="mailto:contact@liguegolfpaca.org">contact@liguegolfpaca.org</a>	<a href="http://www.liguegolfpaca.com">www.liguegolfpaca.com</a>
PARIS-ILE-DE-FRANCE	Accueil Central du Golf National 2, Avenue du Golf	78280	Guyancourt	01 30 43 30 32	<a href="mailto:contact@lgpidf.com">contact@lgpidf.com</a>	<a href="http://www.lgpidf.com">www.lgpidf.com</a>
PAYS DE LOIRE	10 rue de la Fionie ZAC de la Berangerais	44240	La Chapelle sur Erdre	02 40 08 05 06	<a href="mailto:golfpdl@wanadoo.fr">golfpdl@wanadoo.fr</a>	<a href="http://www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr">www.ligue-golf-paysdelaloire.asso.fr</a>

# LES INTERRÉGIONS

## Composition des Interrégions :

### 1) SUD OUEST

Nouvelle-Aquitaine

### 2) OUEST

Bretagne, Centre Val de Loire, Pays de la Loire

### 3) PARIS - ILE-DE-FRANCE

Paris - Ile-de-France

### 4) EST

Bourgogne-Franche-Comté, Grand Est

### 5) NORD

Hauts-de-France, Normandie

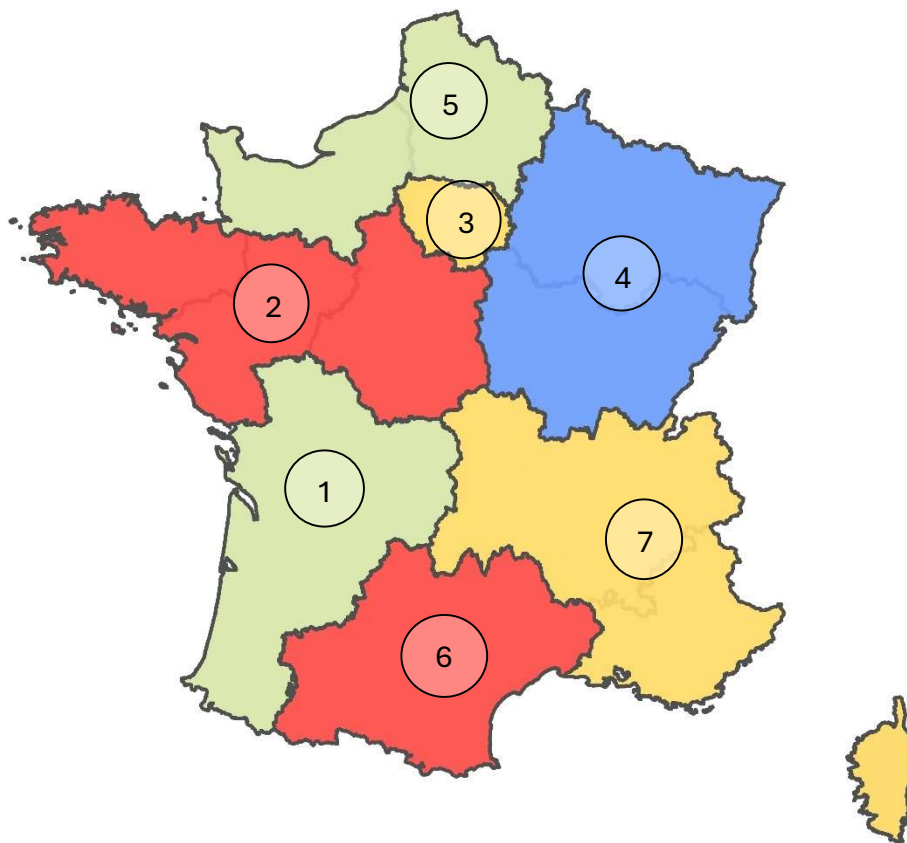
### 6) SUD

Occitanie

### 7) SUDEST

Auvergne-Rhône-Alpes, Corse, Provence-Alpes-Côte d'Azur

N.B. : Les départements, territoires et pays ultramarins sont affectés à l'une des Interrégions sur décision de la CSSN.





## 1. LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

### PRINCIPALES NOUVEAUTÉS ET MODIFICATIONS

Les principales modifications sont listées ci-après. Elles apparaissent également dans les différentes parties concernées en **jaune**.

Recevoir une épreuve nationale

Mise à jour des sanctions possibles pour clubs qui refusent l'accueil d'une épreuve nationale.

Règlements généraux applicables à toutes les épreuves fédérales

Interdiction de fumer étendue à l'ensemble des épreuves, seules les infractions commises lors d'épreuves ouvertes aux joueurs U21 sont assimilées à une infraction au code de comportement.

Conditions anormales à proximité d'un green. **Règle Locale type F-5.2**

Pour les départs en trois balles, intervalle minimal de 11 minutes entre chaque départ.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales interclubs par équipes

Date limite d'inscription des équipiers fixée à 8 jours pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Mise à jour de la sanction pour remise d'une fiche d'ordre de jeu de simple incomplète sur épreuves où les foursome se jouent le matin et les simples l'après-midi.

En match play le capitaine a libre choix de l'ordre des simples pour l'ensemble des 1<sup>re</sup> divisions.

Division U16 Filles : 4 joueuses en 2<sup>e</sup> Division.

Championnat de France Seniors 2 Dames : Création d'une 1<sup>re</sup> Division et d'une Promotion. Les clubs n'ayant pas d'équipe U16 auront une majoration du droit d'inscription.

Augmentation de la majoration du droit d'inscription pour les épreuves par équipes Seniors 2 et Seniors 3 à 300€.

Règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales en simple et en double

Mise à jour de la sanction pour non-paiement de droits de jeu.

Cahier des Charges des Grands Prix : modalités de calcul de la catégorie des Grands Prix Elite.

Cahier des Charges des Grands Prix Jeunes : Spécificités Majeurs U14 et Nationaux U12 dans règlements particuliers uniquement.

Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs : formule de jeu score maximum par +4.

Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3: formule de jeu score maximum par + 4.

Possibilité d'organisation des Trophées Seniors/Seniors 2/ Seniors 3 le weekend.

Majeurs U14 et U12, évolution accompagnement parents/encadrement pendant la reconnaissance, seuls les CTS sont autorisés sur le green d'entraînement en dehors des joueurs.

Internationaux Seniors 2 : ouverture du champ aux Dames.

Création d'une épreuve de Doubles la veille des Internationaux de France Seniors Dames.

Mise à jour des quotas du CFJ.

## 1.1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE

### 1.1.1 Définition d'une épreuve fédérale

Les épreuves fédérales sont :

- Les épreuves nationales inscrites au Calendrier National Amateur ;
- Les Grands Prix, les Grands Prix Élite ;
- Les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Jeunes Majeurs et les Grands Prix Nationaux U12 ;
- Les Classics et Grands Prix Mid-Amateurs ;
- Les Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et les Grands Prix Seniors Sélectifs ;
- Toutes les épreuves qualificatives du Championnat de France des Jeunes.

### 1.1.2 Processus de choix des parcours des épreuves fédérales

**Toute candidature ne respectant pas cette procédure ne sera pas prioritaire**

Remplir le questionnaire d'accueil d'une épreuve nationale (avril-juillet)

↓ ↓

Transmission des candidatures à la Ligue pour avis favorable ou défavorable (juillet)

↓ ↓

Attribution des épreuves en fonction de l'avis de la Ligue et des spécificités du club

↓ ↓

Acceptation du club s'engageant à respecter le cahier des charges des épreuves nationales

**Les critères pris en compte sont les suivants :**

- Le club doit disposer d'une Association Sportive en son sein
- les capacités du club :
  - Qualité et entretien du parcours
  - Capacité d'accueil du club : Vestiaires, douches et toilettes, chariots, restaurant, etc.
  - Hôtellerie à proximité norme 3 étoiles (trajet pas supérieur à 30 minutes)
- les relations Ligue/Club et Fédération/Club
- les épreuves attribuées les années précédentes

**Attention** : l'avis favorable de la Ligue la fait se porter garante du respect du cahier des charges par le Club choisi.

Toute personne intervenant dans une procédure de choix de parcours et qui se trouverait dans une situation de conflit d'intérêt ou aurait connaissance d'une telle situation est tenue d'en informer la Ligue ou la ffgolf. Le cas échéant, se déporter (se retirer, y compris physiquement, d'une procédure de décision en présence d'une situation avérée ou potentielle de conflit d'intérêts).

Constitue un conflit d'intérêts toute situation d'interférence entre la fonction exercée au sein de la Ligue ou de la ffgolf et un intérêt personnel, de sorte que cette interférence influe ou paraisse influencer l'exercice loyal de la fonction pour le compte de la Ligue ou de la ffgolf.

### 1.1.3 Engagements des clubs qui reçoivent une épreuve nationale

#### 1. Organisation sportive

Heures d'ouverture : 1 heure avant le 1er départ (vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner).

Restauration : La mise en place d'un buffet pour l'organisation d'une épreuve par équipes est recommandée.

Voiturettes : Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours.

Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité.

Chariots : Un minimum de 50 chariots doit être disponible.

Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu : Il est impératif que trois cornes de brume, en bon état de fonctionnement, soient disponibles pour l'émission de ce type de signaux.

Starter : Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

Journée d'entraînement : Les joueuses et joueurs participant à la compétition disposent d'un accès prioritaire et gratuit au parcours la veille du premier tour, dans les créneaux horaires fixés par le club. Par équipes : chaque équipe peut réserver au maximum 2 départs de reconnaissance (8 personnes). Les autres joueurs de l'équipe peuvent s'entraîner, mais uniquement sur des départs non réservés à l'avance.

Tableau officiel : Le club doit installer, à proximité du secrétariat, un tableau officiel d'au minimum 2 × 1 m destiné à l'affichage de l'ensemble des règlements et informations relatifs à la compétition.

Départs : un certain nombre d'épreuves peuvent nécessiter l'organisation de départs simultanés de 2 trous différents, notamment du trou n° 1 et du trou n° 10.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Départs membres ou green-fees : Tout départ de membres ou de joueurs extérieurs (green-fees) ne pourra avoir lieu qu'avec l'accord préalable du Comité de l'épreuve et ne devra en aucun cas perturber le déroulement de la compétition. Ces départs pourront être annulés si les conditions de jeu l'exigent.

Recording : Le club doit mettre à disposition une salle ainsi qu'une personne dédiée à la gestion du recording. Il est recommandé aux clubs d'associer un OBEC à l'organisation de l'épreuve.

Trophées et coupes : Ils sont remis aux vainqueurs lors de la remise des prix, puis conservés par la fédération.

Surveillance sanitaire des compétitions : Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Dans le cadre des compétitions organisées par la fédération, la Commission médicale fédérale (COMED) rappelle que les moyens humains et matériels à mettre en œuvre doivent être adaptés à l'importance de la manifestation (nombre et âge des compétiteurs, nombre de spectateurs, type de locaux, etc).

Dans tous les cas, la COMED rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du site ;

## 1-1 RECEVOIR UNE ÉPREUVE FEDERALE

- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de la compétition, notamment pour des blessures minimales ;
- informer les arbitres de la présence ou non de médecins et/ou d'auxiliaires médicaux ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près des zones de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi.

Les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel à son utilisation. Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.

- les Clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salarisée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

## 2. Organisation financière

### PARTICIPATION DU CLUB

Parcours, voiturettes, locaux, matériel informatique et starter : Mis gracieusement à la disposition du Comité de l'épreuve et des arbitres pour toute la durée de l'épreuve incluant la période de préparation.

Journée d'entraînement la veille de la compétition : Les participants bénéficient d'un accès gratuit au parcours lors de la journée officielle d'entraînement. En cas d'entraînement anticipé, les conditions tarifaires sont fixées par le Club, une réduction sur le tarif des green-fees étant conseillée.

### PARTICIPATION FÉDÉRALE

Subvention : Le club reçoit, le mois suivant l'épreuve, une subvention forfaitaire de 825 € (410 € pour les épreuves de pitch & putt et pour les matchs des équipes de France ; 410 € pour les quadrangulaires) par journée de compétition.

Prise en charge du staff ffgolf et Arbitres Fédéraux ou de Ligue : La ffgolf prend en charge le déplacement, l'hébergement et la restauration du staff ffgolf et des arbitres.

Frais de cocktail de remise des prix : La Fédération participe aux frais d'un cocktail de remise des prix pour un maximum de 305 € TTC (250 € TTC pour les matchs des équipes de France et pour les quadrangulaires) sur production d'une facture accompagnée de pièces justificatives détaillées.

## 3. Préparation du parcours

Tontes, hauteurs et fréquences : Voir chapitre 2.3 préparation des parcours pour une épreuve fédérale.

Piquetage et Règles Locales ; position des drapeaux et des marques de départs : Le Comité de l'épreuve est responsable de ces préparations.

## 4. Partenaires

Le club doit permettre d'installer tous les visuels en rapport avec les partenaires liés à une compétition que ce soit sur le practice, le parcours ou dans le club house (panneaux, oriflammes, etc.). Dans le cas où une marque concurrente est partenaire du club qui reçoit une compétition, la Fédération s'autorise à déplacer ou masquer les éléments publicitaires pendant toute la durée du tournoi.

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Ce règlement est complété par :

- Les règlements spécifiques applicables aux épreuves fédérales : interclubs par équipes, simple et double ;
- Les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale.

Les conditions des règlements spécifiques et des règlements particuliers prévalent sur celles de ce règlement.

### DÉROULEMENT des ÉPREUVES

1. Comité de l'épreuve
2. Tableau officiel
3. Contrôle antidopage
4. Voiturettes de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)
5. Interdiction de fumer
6. Abandon et **Disqualification**
7. Recording et enregistrement des scores
8. Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance (épreuves jeunes)
9. Practice et entraînement
10. Changement de cadet
11. Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs
12. Droit de Jeu Fédéral
13. Règles locales permanentes des épreuves fédérales

---

Les informations suivantes sont détaillées dans les règlements spécifiques de chaque épreuve :

- Les Conditions de participation ;
  - Les frais et conditions d'engagements ;
  - Non-participation et infractions ;
  - Les formes de jeu.
-

### 1.2.1 Comité de l'épreuve

Le Comité de l'épreuve est désigné par la personne en charge de l'Administration du Tournoi. Les membres du Comité ne doivent pas disputer l'épreuve ni être cadet d'un joueur.

**Compétitions par équipes :** aucun représentant d'un club engagé ne doit figurer au Comité, à l'exception du Directeur du club hôte. En l'absence de Directeur, le Président de l'AS peut figurer au Comité.

Cette disposition ne s'applique pas aux arbitres.

**Compétitions fédérales individuelles :** le Comité doit comprendre, a minima, un représentant du club hôte, la personne désignée pour assurer l'Administration du Tournoi et au moins un arbitre. Les procédures applicables au Comité sont définies dans le Guide Officiel (page 384 et suivantes).

Dans le cadre défini par les Règles de Golf, seuls les arbitres désignés pour l'épreuve par la Ligue ou par la Commission Nationale d'Arbitrage selon les cas, ont autorité pour donner une décision sur les Règles, qu'ils fassent ou non partie du Comité de l'épreuve.

Pour une épreuve nationale, en cas de circonstances exceptionnelles uniquement, le Comité peut, avec l'accord préalable de la Direction Sportive ffgolf, modifier la forme de jeu, annuler l'épreuve ou en ajuster la durée à un nombre de jours différent de celui prévu au règlement particulier. À défaut de cet accord, les résultats pourraient être invalidés.

Le club hôte doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition. Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

### 1.2.2 Tableau officiel

Les joueurs et capitaines sont tenus de consulter le tableau officiel pour prendre connaissance de toute information ou modification concernant le règlement et le déroulement de l'épreuve. Seules les informations publiées physiquement ou en ligne font foi.

### 1.2.3 Contrôle antidopage

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur et son équipe pourront être sanctionnés par l'AFLD (Voir § 4.1 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

### 1.2.4 Voitures de golf et autres moyens de transport (motorisés ou non)

Leur utilisation par les joueurs, leurs cadets, les capitaines et toute personne autorisée à donner des conseils est interdite durant toute la durée de l'épreuve, y compris pour l'entraînement entre les tours. Leur utilisation est limitée aux seuls membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation. Toute autre utilisation est soumise à l'autorisation du Comité de l'épreuve.

Le Comité de l'épreuve peut, sous réserve de faisabilité, autoriser les joueurs en situation de handicap titulaires d'un « medical pass » EDGA mentionnant « buggy : yes » à jouer en voiturette. La demande doit être adressée au club organisateur et/ou au responsable de l'administration du tournoi au plus tard à la date de clôture des inscriptions. Les justificatifs devront être transmis au Comité après la publication de la liste des joueurs retenus. Si le joueur ne dispose pas du justificatif de son medical pass, la liste des titulaires pourra être sollicitée auprès de la fédération. La décision du Comité de l'épreuve en la matière est sans appel. Cette

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

disposition ne s'applique pas aux capitaines ni aux donneurs de conseils qui ne peuvent en aucun cas être autorisés à utiliser un moyen de transport.

En dehors des épreuves exclusivement réservées aux jeunes U21, l'utilisation de voiturettes ou d'autres moyens de transport est autorisée lors de la journée officielle de reconnaissance, pour les joueurs comme pour leurs accompagnateurs, sauf décision contraire du Comité de l'épreuve.

Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

### 1.2.5 Interdiction de fumer

Conformément au décret 2025-582, le code de la santé publique prévoit désormais une interdiction de fumer dans tous les équipements sportifs et leurs abords publics pendant leurs heures d'ouverture. Cette interdiction concerne de fait toutes les compétitions fédérales. Les contrevenants s'exposent à une sanction pénale prévue par la loi.

De plus, dans les épreuves ouvertes aux jeunes (U21), toute infraction des joueurs, de leurs cadets, des capitaines et des donneurs de conseils sera assimilée à une infraction au Code de comportement, le Comité se prononcera sur le niveau sanction.

### 1.2.6 Abandon et Disqualification

Si un joueur interrompt le jeu et que le Comité considère sa raison valable, il n'y a pas de pénalité, sinon le joueur est **disqualifié**.

Ce statut pourra être changé en « abandon justifié » sur présentation d'un certificat médical au Comité de l'épreuve.

Pendant le déroulement d'un tour, si le Comité est amené à disqualifier un joueur, le joueur pourra s'il le souhaite, terminer le tour, sauf décision du Comité lui demandant de quitter immédiatement le parcours.

Le Comité n'autorisera pas un joueur à débiter un tour si sa **disqualification** a été prononcée au préalable.

### 1.2.7 Recording et enregistrement des scores

Afin d'éviter tout litige, les joueurs d'un groupe devront impérativement se présenter ensemble au recording, et ce dès la fin du dernier trou. Les joueurs non présents avec les autres joueurs seront considérés comme n'ayant pas rendu leur carte.

La carte sera considérée comme rendue lorsque le joueur aura quitté la zone de recording. Cela implique que les joueurs ont intérêt à attendre que leur carte ait été vérifiée et éventuellement enregistrée sur ordinateur avant de quitter la zone de recording.

### 1.2.8 Cadet, chariot électrique et appareils de mesure de distance

#### 1. Cadet

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les cadets ne sont pas autorisés.

Exception : Pour les Internationaux de France U21 Filles, les Internationaux de France U18 Garçons et les divisions / promotions U16 Filles et Garçons, les équipiers ou les compétiteurs sont autorisés à caddeyer à l'exclusion de toute autre personne.

#### Pénalité :

- Stroke play et match play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

### 2. Chariot électrique

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, les chariots électriques ne sont pas autorisés.

#### Pénalité :

- Stroke play : **pénalité générale** pour chaque trou au cours duquel une infraction s'est produite.  
**Pénalité maximale par tour : 4 coups ;**
- Match play : **pénalité d'ajustement**, déduction d'un trou pour chaque trou où une infraction s'est produite, avec une déduction maximale de 2 trous par tour.

Stroke play et match play : si l'infraction se produit entre le jeu de deux trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

### 3. Appareils de mesure de distance

Lors d'un tournoi exclusivement réservé aux jeunes U21, un joueur ne doit, pendant un tour, obtenir aucune information issue d'un dispositif électronique de mesure de distance, que cette donnée soit relevée par lui-même ou transmise par une autre personne. Le club doit donc prévoir sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (50 m, 100 m, 150 m), ce dernier doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

#### Pénalité :

- Stroke play et match play:  
1re infraction : **pénalité générale**  
2e infraction : **disqualification**

#### 1.2.9 Practice et entraînement

Lors des journées d'entraînement sur le parcours, sous réserve que la partie suivante n'attende pas, un joueur peut :

- s'il manque le green, rejouer une autre balle ;
- réaliser trois approches maximum depuis le bord du green à condition de ne pas endommager le parcours ;
- dans les bunkers situés autour du green, il ne peut effectuer qu'un seul coup en direction du green. Tous les autres coups doivent être joués dans une autre direction ;
- faire 3 putts d'entraînement ;

En dehors de ces cas précis, le joueur n'est pas autorisé à rejouer un coup. Toute infraction à ce règlement sera considérée comme une infraction au Code de comportement.

#### 1.2.10 Changement de cadet

Le joueur peut changer de cadet pendant un tour, mais il ne doit pas le faire temporairement dans le seul but d'obtenir un conseil du nouveau cadet (Règle 10.3a). Le fait de changer de cadet juste pour donner un conseil sur un green sera considéré comme contraire à l'esprit de cette Règle.

Pénalité pour infraction : **Pénalité générale** pour chaque trou où l'infraction a été commise.

#### 1.2.11 Utilisation du téléphone portable et autres dispositifs

Le joueur et le cadet sont autorisés à utiliser leur téléphone portable pour joindre le Comité de l'épreuve, consulter tous les documents de l'épreuve et le livescoring. Toute autre utilisation du téléphone doit se faire dans le respect de la Règle 4-3 et du code de comportement.

Pendant un tour, un joueur ne doit pas écouter ou regarder un contenu de quelque nature que ce soit sur un appareil audio ou vidéo personnel. En cas d'infraction, les **pénalités** de la Règle 4-3 s'appliquent.



### 1.2.12 Droit de Jeu Fédéral

Les catégories d'épreuves soumises au droit de jeu fédéral sont listées ci-dessous :

- Les épreuves fédérales individuelles ou en double et qui comptent pour un des Mérites, parmi lesquelles : les Grands Prix, Grands Prix Jeunes, Grands Prix Jeunes Majeur U14, Grands Prix Nationaux U12, Classics Mid-Amateurs, Grands Prix Mid-Amateurs, Trophées Seniors, Grands Prix Seniors Sélectifs, Trophées Seniors 2 / 3, tous les 'Championnats de France' individuels ;
- Tous les 'Internationaux de France' individuels et en double ;
- Les finales (inter)régionales pour la qualification au Championnat de France des Jeunes.

Sont exemptées de droit de jeu fédéral :

- Toutes les compétitions jouées dans les territoires ultramarins ;
- Les épreuves départementales comptant pour le Mérite Jeunes ;
- L'épreuve de ligue choisie par cette dernière pour être intégrée dans chaque Mérite ;
- Les compétitions affinitaires (ex : Championnat de France des Métiers du golf, Championnat des Métiers de la sécurité...) ;
- Les compétitions scolaires et universitaires ;
- Les compétitions du golf d'Entreprise ;
- Les compétitions Paragolf ;
- Les épreuves fédérales par équipes ;
- Et toutes les autres compétitions qui comptent pour l'index mais pas pour les Mérites.

Le droit de jeu fédéral est valide pour l'année en cours et peut être réglé soit via l'espace My FFGolf, soit directement à l'accueil d'un golf, pour un montant de 40 euros.

### 1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales

Les dispositions suivantes s'appliquent à toutes les épreuves fédérales amateur et font référence aux Règles de Golf applicables au 1er janvier 2023. Voir le Guide Officiel pour les références à des Règles Locales Types.

#### 1. Hors-limites (Règle 18.2)

Au-delà de tous murs définissant les limites du parcours.

Une balle venant reposer au-delà d'une route définissant un hors-limites est hors-limites même si elle repose sur une autre partie du parcours (Règle locale Type A-5).

Toute porte fermée fixée à des murs ou des clôtures de hors limites fait partie de l'élément de limites, le dégagement n'est pas autorisé pour une telle porte selon les Règles 15.2 ou 16.1. Mais une porte ouverte n'est pas considérée comme faisant partie de l'élément de limites et peut être fermée ou mise dans une position différente (Règle locale type F-26).

#### 2. Zones à pénalité (Règle 17)

Si la balle a franchi en dernier lieu la lisière d'une zone à pénalité rouge qui coïncide avec une limite du parcours et repose dans cette zone, comme option de dégagement supplémentaire avec **un coup de pénalité**, le joueur peut dropper la balle d'origine ou une autre balle sur le côté opposé de la zone à pénalité (Règle locale type B-2.2).

#### 3. Conditions anormales du parcours (y compris obstructions inamovibles) (Règle 16)

##### a. Terrains en réparation

- (a) Toutes zones délimitées par des pointillés ou des lignes blanches ou bleues et/ou par des piquets.
- (b) Toute zone de terrain endommagé (à la suite par ex. du passage de spectateurs ou d'un véhicule) qui est considérée comme anormale par un arbitre (Règle locale type F-4).
- (c) Dans la zone générale, les joints entre les plaques de gazon sont assimilés à des terrains en réparation. Lors du dégagement, tous les joints situés dans une même zone de plaques de gazon sont considérés comme le même joint. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas, le dégagement sera refusé. (Règle locale type F-7).
- (d) Les drains gravillonnés.
- (e) Les ravines dans les bunkers.

##### b. Trou d'animal

L'interférence n'existe pas si un trou fait par un animal interfère uniquement avec le stance du joueur. Le dégagement sera refusé.

##### c. Obstructions inamovibles

- (a) Les zones délimitées par des lignes blanches et contiguës à des obstructions inamovibles sont considérées comme faisant partie de l'obstruction ;
- (b) Les zones de jardins paysagés (et tout ce qui y pousse) qui sont entourées par une obstruction inamovible, doivent être traitées comme une seule et même obstruction ;
- (c) Les routes et chemins couverts de copeaux de bois ou de paillis. Chaque copeau individuellement est un détrit ;
- (d) Les tuyaux d'irrigation goutte à goutte fixés au sol sont des obstructions inamovibles. L'interférence uniquement pour le stance n'existe pas. Le dégagement sera refusé.

##### d. Conditions anormales à proximité d'un green

La Règle Locale type F-5.2 est en vigueur comme suit :

Lorsque la balle et la condition anormale se trouvent toutes deux dans une partie de la zone générale tondue à hauteur de fairway ou moins, le joueur peut se dégager conformément à la Règle 16.1b.

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

La condition anormale doit :

1. Être sur la ligne de jeu du joueur,
2. Être située sur le green ou à deux longueurs de club ou moins du green, et
3. La balle doit être à deux longueurs de club ou moins de l'obstruction.

L'interférence selon cette Règle Locale s'applique à toutes les obstructions et aux terrains en réparation identifiés comme tels par le Comité.

### 4. Animal non défini comme un débris à proximité de la balle

Un animal non défini comme étant un débris peut être retiré. Si la balle se déplace il n'y a pas de pénalité, et la balle doit être remplacée (Règle locale type E-13).

### 5. Dropping Zones

Quand une dropping zone a été marquée, elle constitue une option de dégagement supplémentaire. La dropping zone est une zone de dégagement (Règle 14.3). Une balle doit être droppée dans cette dropping zone de dégagement et venir y reposer (Règles locale type E-1).

### 6. Partie intégrante

- (a) Dans les bunkers les géotextiles entre le sable et le sol lorsqu'ils sont dans leur position d'origine.
- (b) Les murs de soutien et les palplanches/berlinoises lorsqu'ils sont situés dans des zones à pénalité.
- (c) Les murs de soutien, les palplanches/berlinoises et les empilements de gazon artificiel lorsqu'ils sont situés sur les parois des bunkers, mais de tels objets ne font pas partie du bunker.

### 7. Liste des têtes de driver et des balles conformes (Règle 4)

Les listes en vigueur des têtes de driver et des balles conformes sont établies par le R & A (voir *Equipment Rules* sur le site [randa.org](http://randa.org)) (Règles locales types G-1 et G-3).

**Pénalité pour avoir joué un coup avec un driver ou une balle non conforme : Disqualification**

### 8. Cadence de jeu (Règle 5.6)

#### a. Infraction durant le tour :

Sauf circonstances atténuantes, un groupe peut être chronométré lorsqu'il est hors position :

- pour le premier groupe, s'il dépasse le temps imparti fixé par le Comité ;
- pour le deuxième et les suivants, s'il dépasse ce temps **et** qu'il a perdu son intervalle de départ avec le groupe précédent.

À compter du début du chronométrage, tout coup joué en plus de 40 secondes constitue une « faute de temps ».

À tout moment, si un arbitre constate qu'un joueur met plus de 80 secondes pour jouer un coup, un avertissement officiel lui sera adressé. Le joueur sera également informé que le Comité pourra, à tout moment, déclencher un chronométrage individuel, même si son groupe n'est pas hors position.

#### Pénalités pour infraction à la cadence de jeu

1<sup>re</sup> faute de temps : Avertissement officiel d'un arbitre  
et information du groupe que toute nouvelle faute de temps d'un joueur sera pénalisée

2<sup>e</sup> faute de temps : **Un coup de pénalité**

3<sup>e</sup> faute de temps : **Pénalité générale supplémentaire**

4<sup>e</sup> faute de temps : **Disqualification**

#### Notes :

1. Le chronométrage commence dès que l'arbitre estime que c'est au tour du joueur de jouer et que celui-ci peut le faire sans aucune gêne ni distraction.
2. Le chronométrage d'un groupe cesse dès qu'il est revenu en position et l'arbitre doit en informer les joueurs.

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

3. Tout joueur ayant commis une ou plusieurs fautes de temps conserve ces infractions pendant toute la compétition.

### b. Au Recording :

Il est de la responsabilité de chaque groupe de terminer son tour dans le temps imparti.

Au recording, **tous les joueurs du groupe encourent un coup de pénalité sur le trou n° 18 pour infraction à la Règle 5.6** (Retard déraisonnable ; cadence de jeu rapide) :

- Pour le 1er groupe, s'il a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes.
- Pour les autres groupes :
  - Si le groupe a dépassé le temps imparti de plus de 10 minutes **ET** ;
  - Si l'intervalle de temps à l'arrivée avec le groupe précédent dépasse de plus de 10 minutes l'intervalle qui existait au départ entre les deux groupes.

### Note :

Le Comité, après avoir entendu les joueurs, pourra retenir des circonstances atténuantes dans des cas très particuliers qu'il lui appartiendra de définir et d'apprécier.

\*\*\*

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

## 9. Interruption et reprise du jeu (Règle 5.7)

Interruption immédiate en cas de danger imminent : un signal sonore prolongé.

Interruption pour une situation non dangereuse : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores consécutifs.

Lors d'une interruption immédiate, toutes les zones d'entraînement sont aussitôt fermées. Les joueurs qui s'entraînent sur des zones d'entraînement fermées doivent immédiatement cesser leur entraînement sous peine de **Disqualification**. Cette disposition s'applique également aux joueurs qui n'ont pas encore pris le départ.

## 10. Moyens de transport

Pendant un tour, un joueur, un cadet, un capitaine ou une personne autorisée à donner des conseils ne doit pas se déplacer à l'aide d'un quelconque moyen de transport motorisé ou non sauf si cela est autorisé ou approuvé ultérieurement par le Comité.

Un joueur qui joue ou a joué selon coup et distance est autorisé à utiliser un moyen de transport motorisé pour se rendre à l'endroit où le coup précédent a été joué et/ou en revenir (Règle locale type G-6).

### Pénalité pour infraction du joueur ou de son cadet :

**Pénalité générale** pour chaque trou où l'infraction est commise.

Si l'infraction se produit entre le jeu de 2 trous, la pénalité s'applique au trou suivant.

### Pénalité pour infraction du capitaine ou de la personne autorisée à donner des conseils :

1<sup>re</sup> infraction : avertissement officiel

2<sup>e</sup> infraction : exclusion du parcours

3<sup>e</sup> infraction : **disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue par le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

## 11. Conseil dans une compétition par équipes (Règle 24)

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut également désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ces personnes pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Le capitaine et le donneur de conseils doivent être déclarés auprès du Comité sur la fiche de composition d'équipe avant le début de la compétition.

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Si le capitaine ou le donneur de conseils est aussi joueur, il ne peut, pendant qu'il joue, donner un conseil à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2). (Règles locales types H-2 et H-3).

### 12. Rendre la carte de score (Règle 3.3)

La carte de score d'un joueur est officiellement rendue au Comité lorsque le joueur a quitté la zone de recording.

### 13. Résultats et fin d'une compétition

#### a. Match play

Le résultat d'un match est officiel quand il a été enregistré par le Comité de l'épreuve.

#### b. Stroke play

Le résultat d'une compétition est définitif lorsque les résultats ont été officiellement proclamés.

### 14. Code de comportement (Règle 1.2)

Les infractions et pénalités encourues sont les suivantes :

#### (a) Négliger le parcours

Entrent dans cette catégorie les comportements qui ne préservent pas l'intégrité du parcours tels que :

- Pénétrer dans une zone dans laquelle il est interdit de pénétrer ;
- Ne pas replacer systématiquement les divots ;
- Ne pas ratisser les traces de pas dans les bunkers ;
- Ne pas respecter les règles d'entraînement lors de la reconnaissance ;
- Ne pas relever les pitches sur le green ;
- Ne pas replacer les équipements du parcours (piquets, panneaux, marques de 135 m...) ;
- Laisser tomber le drapeau sur le green sans ralentir sa chute ;
- Abandonner des déchets.

#### (b) Écart de Langage

Entrent dans cette catégorie les manifestations verbales qui ne préservent pas le calme qui devrait habituellement régner dans une partie de golf.

Les insultes et les menaces peuvent être considérées comme des infractions graves et entraîner directement une **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf.

Une insulte envers un arbitre ou un membre du Comité peut entraîner une exclusion immédiate du parcours.

#### (c) Code vestimentaire

Il est attendu des joueuses et joueurs qu'ils respectent le code vestimentaire du club d'accueil de la compétition et, à défaut, une tenue correcte est exigée. Pour les interclubs, il est souhaitable que les équipiers portent la tenue de leur club.

En cas d'écart manifeste avec le code vestimentaire, le joueur ou la joueuse pourra être invité à quitter le parcours.

#### (d) Écart de Comportement

Entrent dans cette catégorie les comportements qui n'ont pas leur place sur un parcours de golf, tels que.

- Ne pas respecter l'interdiction de fumer **sur une épreuve à laquelle des jeunes de moins de 18 ans sont susceptibles de participer** ;
- Gêner les autres joueurs en faisant du bruit, en téléphonant etc. ;
- Jeter un club ;
- Frapper de colère son équipement (avec un club ou avec ses pieds) ;
- Dégrader le sol en donnant des coups de clubs ;
- Remettre violemment le drapeau dans le trou ;
- Être sous l'emprise de l'alcool ou de substances illicites.

## 1.2 RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX APPLICABLES À TOUTES LES ÉPREUVES FÉDÉRALES

Une grave faute de comportement peut entraîner une application directe de la **pénalité générale**, voire de la **disqualification**, éventuellement suivie d'une poursuite devant la Commission de discipline de la ffgolf. Les pénalités encourues liées à l'usage de substances illicites ne préjugent en rien des sanctions qui pourraient être appliquées conformément au Règlement disciplinaire de lutte contre le dopage de la ffgolf.

Exemples d'actions d'un joueur susceptibles d'être considérées comme une grave faute de comportement:

- Briser délibérément un élément de son propre équipement ou de l'équipement du parcours (par exemple, des marques de départ, etc.) ;
- Causer délibérément un grave dommage à un green ;
- Être en désaccord avec la préparation du parcours et, de sa propre initiative, déplacer des marques de départ ou des piquets de hors-limites ;
- Jeter un club en direction d'un autre joueur ou d'un spectateur ;
- Déconcentrer délibérément d'autres joueurs pendant qu'ils jouent des coups ;
- Enlever des débris ou des obstructions amovibles afin de désavantager un autre joueur après que celui-ci lui a demandé de les laisser en place ;
- Refuser à plusieurs reprises de relever une balle au repos gênant un autre joueur en stroke play ;
- Refuser délibérément de se conformer aux Règles et à l'esprit du jeu et, ce faisant, potentiellement tirer un avantage significatif, même en sachant qu'une pénalité s'applique pour l'infraction commise ;
- Commettre une agression physique.

### Pénalités pour infraction au Code de comportement :

#### - en stroke play (Sections a, b, c) :

Le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, **pénalité générale** ou **disqualification**.

#### - en match play (Sections a, b, c) :

L'arbitre, en concertation avec le Comité de l'épreuve, en fonction de la gravité de l'infraction, aura le choix d'appliquer les pénalités suivantes : avertissement, **un coup de pénalité**, ajustement du score du match par déduction d'un trou ou **disqualification**.

Hormis l'avertissement officiel, l'application des pénalités mentionnées ci-dessus relève exclusivement du Comité ou en match play d'un arbitre mandaté par le Comité. Lors d'une compétition sur plusieurs tours, toute pénalité encourue lors d'un tour demeure valable pour l'ensemble de l'épreuve. Les pénalités pour infractions au code de comportement sont cumulatives.

En cas d'infraction constatée entre deux trous, la pénalité s'applique au trou juste terminé.

Le joueur est responsable du comportement de son cadet.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui ne respecte pas le code de comportement sera pénalisé comme suit : 1<sup>er</sup> infraction : Avertissement officiel, 2<sup>e</sup> infraction : Exclusion du parcours, 3<sup>e</sup> infraction : **Disqualification** de l'équipe.

En cas d'infraction au code du comportement par un spectateur, un accompagnateur, ou un parent, celui-ci pourra être convoqué devant le Comité de l'épreuve qui pourra, même en son absence, lui signifier de quitter le club. Cette décision sera notifiée au Directeur du club qui aura toute autorité pour la faire appliquer.

Pendant toutes les périodes d'entraînement, y compris la journée de reconnaissance officielle, le code de comportement est en vigueur et les pénalités encourues s'appliqueront au prochain trou à jouer de la compétition.

Le non-respect des règles d'entraînement spécifiées dans le Vademecum sera considéré comme une faute de comportement.

## 15. Décision du Comité

La qualification d'infraction grave aux Règles (telle que jouer d'un mauvais endroit) ou au Code de comportement relève d'une décision du Comité prise à la majorité de ses membres.

## 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Ces règlements prévalent sur les règlements généraux des épreuves fédérales. Ils sont complétés par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale par équipes.

Les règlements particuliers prévalent sur les règlements spécifiques.

Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN.

### Sommaire

#### 1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

1. Conditions de participation
  - Pour les clubs*
  - Pour les équipiers*
  - Pour les Capitaines et les personnes autorisées à donner des conseils*
2. Gestion de l'épreuve
  - Inscriptions et droits d'engagement*
  - Forfait avant le début de l'épreuve*
  - Ordre des départs et entraînements*
  - Réunion des capitaines*
  - Départage en cas d'égalité*
3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

#### 1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

1. Phase de qualification en stroke play

2. Phase finale en match play
  - Tableau de match play*
  - Forme de Jeu*
  - Match play : Fiche d'ordre de jeu*
  - Match play : foursomes*
  - Match play : simples*
  - Match play : forme de jeu réduite*
  - Respect de l'Ordre de jeu*
  - Équipiers absents*
  - En cas d'égalité*
3. Intempéries et circonstances exceptionnelles
  - Impact sur la qualification en Stroke play*
  - Impact en match play*
4. Forfait pendant l'épreuve
5. Évolutions en division
6. Liste des épreuves concernées

#### 1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves en stroke play uniquement

1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral
2. Intempéries et circonstances exceptionnelles
3. Liste des épreuves concernées

### 1.3.1 Commun à toutes les formes de compétitions interclubs par équipes

#### 1. Conditions de participation

##### POUR LES CLUBS

Seules peuvent participer à ces épreuves (le jumelage de Clubs n'est pas autorisé) :

- Les associations sportives affiliées avec terrain répondant aux critères d'étalonnage ;
- Les associations sportives des golfs compacts ayant reçu une dérogation pour la délivrance des index ;
- Les associations sportives des golfs Pitch & Putt ;
- Les associations d'entreprise, les Comités d'entreprise et les sections territoriales d'entreprise affiliées uniquement pour les épreuves du Golf d'Entreprise ;
- Les associations sportives des pratiques et les AS municipales pour les épreuves par équipes jeunes.

Dans tous les cas, ces associations sportives doivent être à jour de leur redevance fédérale.

**Tout Club avec terrain participant à une épreuve nationale par équipes s'engage à recevoir une épreuve organisée par la ffgolf ou la ligue. En cas de refus, la CSSN se réserve le droit d'appliquer des sanctions parmi les suivantes :**

- Rétrogradation des équipes du club ;
- Interdiction d'organiser toute épreuve fédérale (Grand Prix, Trophée seniors, etc.) ;
- Pénalité financière de 3000€.

##### POUR LES EQUIPIERS

Les équipiers doivent :

- Être membres et licenciés de l'association sportive qu'ils représentent.

Un joueur ne doit jouer que pour un seul Club par année civile dans les compétitions nationales par équipes (y compris les promotions), sous peine de **disqualification** de l'équipe (voir 1.3.1.c Infractions aux règlements ; **Disqualification** d'une équipe).

Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

Pour les épreuves du golf d'entreprise les équipiers doivent être salariés titulaires\* de la société ou établissement dont ils dépendent au 1er jour de l'épreuve et soit :

- être licenciés **en lien 1 ou 2**, dans l'A.S. d'entreprise, Comité d'entreprise ou dans la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;
- soit être licenciés **en lien 1 ou 2** dans un Club avec terrain, et rattaché à l'A.S. d'entreprise, le Comité d'entreprise ou la Section Territoriale d'Entreprise qu'ils représentent ;

**\*Est considéré comme salarié titulaire celui qui remplit l'une des conditions suivantes :**

- est titulaire d'un contrat de travail d'au moins 18 mois prévoyant une activité de **800 heures minimum par an** (équivalent mi-temps) ;
- est bénéficiaire d'une **convention de préretraite ou de retraite progressive** ;
- est **administrateur** de l'entreprise, inscrit (ou reconnu) au **Kbis** ;
- est **associé** de l'entreprise et y exerce une activité professionnelle **équivalente au minimum à un mi-temps**.

Seule la ffgolf pourra accorder une dérogation à cette règle générale.

- A la date limite d'inscription des équipiers être titulaire pour l'année en cours de la licence ffgolf et d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en **2024** ou **2025**, attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.

Si un joueur souhaite bénéficier de l'application de la règle 25 (paragolfeur), il devra en faire la demande **avant** la date limite d'inscription des équipiers.

- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur.



### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

- Répondre aux conditions précisées dans le Règlement particulier de chaque épreuve.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines.

Note : Concernant les Championnats des Équipes 2 Messieurs, un équipier ne peut jouer que dans une seule équipe (équipe 1 ou équipe 2) au cours de la même année. Le terme « jouer » signifie avoir participé à la qualification ou avoir figuré sur une fiche d'ordre de jeu.

#### Index pris en compte :

L'index pris en compte sera celui figurant dans Fléole un mois avant le 1er jour de l'épreuve. Un joueur licencié ffgolf ayant un index à la fois en France et à l'étranger verra pris en compte son index le plus bas.

#### POUR LES CAPITAINES ET LES PERSONNES AUTORISEES A DONNER DES CONSEILS

- Être membre et licencié de l'association sportive qu'il représente. Pour les AS Entreprise, STE, CE et Municipales, le capitaine peut être aussi rattaché à cette structure.
- Être titulaire d'une licence ffgolf.
- Figurer sur la fiche de composition d'équipe remise lors de la réunion des capitaines. En cas de force majeure, ces deux personnes pourront être remplacées après accord du Comité de l'épreuve.
- Répondre aux exigences des Règles du Statut d'Amateur (uniquement pour le capitaine).

Le capitaine de l'équipe est autorisé à donner des conseils. Chaque équipe peut en outre désigner un donneur de conseils supplémentaire. Ceux-ci pourront donner des conseils aux membres de leur équipe, dans les conditions prévues par la Règle 24.4.

Si le capitaine ou le donneur de conseils est un joueur, pendant qu'il joue, il ne pourra pas donner de conseils à un coéquipier autre que son partenaire (Règle 10.2).

Le donneur de conseils et le capitaine ont le même statut qu'un membre d'un Camp par rapport à chaque membre de son équipe pour les infractions aux Règles.

Quand un joueur commence à prendre son stance pour jouer un coup et jusqu'à ce que le coup soit joué, le capitaine ou la personne autorisée à donner des conseils ne peuvent pas se tenir intentionnellement derrière le joueur (Règle 10.2 b(4)).

Si un conseil est donné par quelqu'un d'autre, le joueur doit prendre les mesures pour mettre fin à cette procédure irrégulière sinon il est considéré comme demandant un conseil (clarification R.10.2a/2) et encourt la **pénalité** selon la R.10.2a.

Les donneurs de conseils ne doivent en aucun cas marcher sur le green sauf si un des donneurs de conseils est cadet du joueur. Lorsque la balle d'un joueur de l'équipe repose sur le green, il est interdit à un donneur de conseil de se tenir à proximité du green et de donner des conseils pour un coup à effectuer depuis le green.

Tout capitaine ou personne autorisée à donner des conseils qui se rend sur les greens sans être le cadet du joueur, qui conseille un coup à jouer depuis le green, adopte un comportement inapproprié (y compris lors de la réunion des capitaines), ne respecte pas le code de comportement ou utilise un moyen de transport, sera pénalisé comme suit :

- 1<sup>re</sup> infraction : Avertissement officiel
- 2<sup>e</sup> infraction : Exclusion du parcours
- 3<sup>e</sup> infraction : **Disqualification** de l'équipe

Lors d'une compétition comportant plusieurs tours, une pénalité encourue durant un tour sera conservée durant toute la durée de la compétition.

## 2. Gestion de l'épreuve

### INSCRIPTIONS ET DROITS D'ENGAGEMENT

L'inscription d'un club et de ses équipiers à une épreuve fédérale interclubs par équipes se fait via Extranet. S'inscrire à une compétition par équipes vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

La date limite d'inscription des clubs est précisée dans le règlement particulier de l'épreuve.

La date limite d'inscription des équipiers est de **8 jours** pleins avant le premier jour de l'épreuve.

Pour toutes les épreuves par équipes, le nombre maximal d'équipiers autorisés correspond au double du nombre d'équipiers prévus par le règlement pour participer au tour de stroke play (se référer au règlement particulier de chaque compétition).

Le respect des règles d'éligibilité des équipiers (ex : conditions d'index) à la date limite d'inscription est de la responsabilité du club et de son capitaine.

Pour les épreuves nationales (hors promotion interrégionale) les droits d'engagement sont de :

- 100 € par jour de compétition pour les divisions Jeunes ;
- 110 € par jour de compétition pour les divisions Messieurs et Dames, Mid-Amateurs, promotion Mid-Amateurs Dames et du Golf Entreprise ;
- 120 € par jour de compétition pour les divisions Seniors, les promotions Seniors Dames, les divisions et la promotion Seniors 2 Dames, les divisions et la promotion Seniors 3 Messieurs et les divisions et promotions Seniors 2 Messieurs.

Pour les épreuves de Pitch & Putt, les droits d'inscription sont réduits de 50 % par rapport à une épreuve adulte (55€ par jour).

Dans le cas où une compétition serait annulée et non reportée, les droits d'engagement seraient intégralement remboursés.

#### FORFAIT AVANT LE DEBUT DE L'EPREUVE

Tout forfait doit être notifié à la ffgolf par e-mail avant la réunion des capitaines ([inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org)).

En cas de non-respect de ces procédures, le club pourra faire l'objet d'une sanction décidée par la CSSN comme l'exclusion de la même épreuve l'année suivante.

Tout Club déclarant forfait en division nationale sera rétrogradé en promotion, sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN. Le non-respect des règles d'éligibilité des équipiers, ou de la date limite d'inscription ne constitue pas une circonstance exceptionnelle.

Pour les épreuves par équipes, le droit d'engagement d'un club déclarant forfait après la date limite d'inscription des clubs, **reste acquis à la ffgolf**.

#### ORDRE DES DEPARTS ET ENTRAINEMENTS

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition peuvent jouer dans l'ordre de leur choix en se présentant aux départs assignés à leur équipe.

Les réservations de départs pour la journée d'entraînement se font directement auprès du club organisateur.

Le Comité pourra limiter l'entraînement n'importe quel jour de la compétition.

Les horaires de départ sont accessibles la veille du 1er tour de l'épreuve sur le site internet ffgolf ([www.ffgolf.org](http://www.ffgolf.org)) accessible également via le QR code affiché au tableau officiel.

#### REUNION DES CAPITAINES

La réunion des capitaines se tient à 19 h la veille du 1er tour, sauf indication contraire (notamment pour les qualifications régionales). À cette occasion, la fiche de composition d'équipe est présentée au capitaine pour signature.

La présence du capitaine ou de son représentant est obligatoire avant la fin de la réunion, sous peine de **disqualification**. Le club pourra, en outre, être rétrogradé en promotion sur décision de la Commission Sportive Stratégique Nationale (CSSN). Le représentant peut être un joueur figurant sur la fiche de composition, la personne autorisée à donner des conseils ou toute autre personne mandatée par écrit par le capitaine.

### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Pour les promotions et les épreuves organisées par les Ligues, le Comité peut autoriser une participation à distance. Dans ce cas, la fiche de composition de l'équipe doit être signée et remise au Comité de l'épreuve au plus tard 30 minutes avant le 1er départ du 1er tour sous peine de **disqualification**.

#### DEPARTAGE EN CAS D'EGALITE

Les équipes sont départagées en comparant dans l'ordre :

- le cumul des cartes non prises en compte à chaque tour ;
- le cumul des meilleures cartes de chaque tour ;
- puis celui des deuxièmes meilleures cartes de chaque tour, et ainsi de suite.

Les cartes non rendues pour **disqualification**, abandon justifié ou forfait sont considérées équivalentes.

Si une équipe ne peut pas rendre sa plus mauvaise carte sur un des tours (**disqualification**, abandon justifié, forfait), le cumul est considéré comme étant le plus défavorable par rapport à toutes les autres équipes.

Si plusieurs équipes ne peuvent pas rendre leur plus mauvaise carte, le départage s'effectue sur le cumul des meilleures cartes, puis celui des deuxièmes meilleures cartes, etc.

En cas d'égalité parfaite à l'issue de la rencontre, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

### 3. Infractions aux règlements ; Disqualification d'une équipe

Si, lors d'une compétition ou après la proclamation officielle des résultats, il est établi qu'une équipe a fait jouer un équipier :

- Ne répondant pas aux conditions de participation ou ;
- Ayant été préalablement sanctionné par un organe disciplinaire fédéral (discipline générale / discipline dopage) compétent dont la décision est devenue définitive et que les sanctions sont en cours d'exécution.

L'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion.

Si au cours d'une compétition par équipes deux joueurs d'une même équipe sont en infraction vis-à-vis des règlements antidopage et que cela est susceptible de sanctions prononcées par l'AFLD, l'équipe sera **disqualifiée**, voire rétrogradée en promotion (voir § 4.1- Le dopage et les golfeurs).

Dans ces deux cas, les résultats de l'équipe obtenus lors de cette compétition seront annulés automatiquement avec toutes les conséquences en résultant, y compris le retrait des médailles, titres, points, gains et prix. En cas de retrait de titre, celui-ci sera remis au finaliste ou au suivant.

Toute infraction aux règlements généraux et particuliers des épreuves fédérales par équipes qui ne ferait pas l'objet d'une pénalité spécifiquement prévue dans ces règlements entraînera la **disqualification** de l'équipe. Dans des cas exceptionnels, une pénalité de **disqualification** d'une équipe pourra, après accord de la Direction Sportive ffgolf et/ou du Comité des Règles, être annulée, modifiée ou imposée, si le Comité de l'épreuve estime qu'une telle mesure est justifiée.

En cas de **disqualification**, l'équipe la mieux classée de la qualification, parmi les équipes descendantes sera rattrapée.

Toute infraction à ces règlements fera l'objet d'un rapport du Comité de l'épreuve à la CSSN qui prendra toute sanction complémentaire qu'elle jugera opportune et justifiée.

Les présentes dispositions sont susceptibles d'évolution en fonction des modifications qui peuvent intervenir au sein des règlements disciplinaires (discipline générale et/ou discipline dopage). Les modifications seront votées en Assemblée Générale de la ffgolf.

En cas de modifications, une mise à jour de l'ensemble des règlements sera publiée sur le site ffgolf.org.

Toute équipe qui, au terme d'un tour ou de l'épreuve, n'a pas vu ses scores validés au regard du règlement particulier de l'épreuve est **disqualifiée**.

1.3.2 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe avec phase finale en match play

1. Phase de qualification en stroke play

Si un joueur est **disqualifié** pour un tour, cette **disqualification** ne s'applique qu'à ce tour.

En revanche, si la **disqualification** résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

Les résultats des deux tours de qualification deviennent définitifs, lors de la publication des tableaux de match play au tableau officiel.

En cas de forfait ou d'abandon d'une équipe en cours d'épreuve, ou de **disqualification** après la publication des résultats de la qualification, s'agissant de la composition du tableau de match play :

- Si une équipe qualifiée déclare forfait pour la phase finale
  - Avant la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, elle est classée dernière et rétrogradée automatiquement en division inférieure. Les équipes suivantes remontent d'un rang selon l'ordre de la qualification.
  - Après la publication officielle des résultats de la qualification et/ou du tableau de match play, ou à l'issue d'une qualification obtenue après play-off, l'équipe n'est pas remplacée, elle conserve sa place dans le tableau de match play et son adversaire l'emporte par forfait.
- Si une équipe qualifiée est disqualifiée après la publication officielle des résultats, elle n'est pas remplacée et son adversaire est déclaré vainqueur par forfait.

2. Phase finale en match play

TABLEAU DE MATCH PLAY

Le tableau de match play de la phase finale est établi sur la base du classement de la qualification.

Les huit premières équipes de la qualification accèdent aux quarts de finale selon l'ordre du tableau ci-dessous:

Aucun match ne peut être partagé, les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce qu'un camp l'emporte, sauf si le résultat final de la rencontre est déjà acquis pour une équipe.

Phase finale pour le titre ou la montée en division supérieure :

¼ de finale	½ finales	Finale (uniquement en 1 <sup>re</sup> division)
Match 1 : 1 v 8 Match 2 : 4 v 5 Match 3 : 2 v 7 Match 4 : 3 v 6	Match 5 : Vainqueur <u>Match 1</u> v Vainqueur <u>Match 2</u> Match 6 : Vainqueur <u>Match 3</u> v Vainqueur <u>Match 4</u>	Vainqueur <u>Match 5</u> v Vainqueur <u>Match 6</u>

Barrages pour le maintien :

Les barrages se disputent en élimination directe, en forme de jeu réduite.

Le Comité a la possibilité de modifier l'organisation des barrages prévue dans les règlements particuliers.

FORME DE JEU

Selon la division, la forme de jeu est différente : se référer aux règlements particuliers.

MATCH PLAY : Fiche d'ordre de jeu

La fiche d'ordre de jeu doit être remise au Comité au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'équipe. Si la fiche d'ordre de jeu n'est pas remise dans le délai imparti, le premier match est déclaré perdu. Si, à l'heure prévue du départ du premier match, la fiche n'a toujours pas été remise, le deuxième match est également perdu, et ainsi de suite.

### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Pour les rencontres dans lesquelles les foursomes sont joués le matin, et les simples l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu des simples doit être remise au plus tard 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier foursome. A défaut, la fiche sera automatiquement complétée par les joueurs dans l'ordre des index de la fiche de composition d'équipe jusqu'à concurrence du nombre de simples prévus (que ces joueurs soient ou non présents).

La fiche d'ordre de jeu des simples reste confidentielle et modifiable par le Capitaine jusqu'à 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier simple de l'équipe.

Si un ou plusieurs matchs sont concernés par un play-off :

- Cela ne modifie pas l'heure limite de modification de la fiche d'ordre de jeu ;
- Le Comité pourra ajuster l'ordre des matchs en fonction des disponibilités des joueurs.

Si le Comité de l'épreuve décale l'horaire de départ d'une phase finale, le nouvel horaire devient la référence pour le calcul des délais de remise ou de modification de la fiche d'ordre de jeu.

Lorsque deux tours de match play se disputent le même jour, si le capitaine n'a pas remis la fiche d'ordre de jeu 30 minutes avant l'heure officielle de départ du premier match de l'après-midi, la fiche d'ordre de jeu du matin est reconduite pour les matchs de l'après-midi.

#### MATCH PLAY : foursomes

Le capitaine détermine librement leur composition et l'ordre de jeu. Les foursomes se jouent conformément à l'ordre figurant sur la fiche d'ordre de jeu remise au Comité de l'épreuve.

Les équipiers choisissent librement l'ordre de départ du foursome (choix des trous pairs et impairs).

#### MATCH PLAY : simples

Les équipiers jouent dans l'ordre croissant de leur index arrondi. En cas d'index arrondi identique, le choix de l'ordre revient au capitaine. L'index retenu est celui figurant sur la fiche de composition d'équipe signée lors de la réunion des capitaines. Le capitaine est responsable de l'exactitude des index des joueurs de son équipe. Si un index erroné affecte l'ordre de jeu des simples, voir § Respect de l'ordre de Jeu ci-dessous.

**Exception :** pour l'ensemble des 1<sup>re</sup> divisions, le Capitaine détermine librement l'ordre de jeu.

#### MATCH PLAY : forme de jeu réduite

En forme de jeu réduite, les contraintes concernant la détermination de l'ordre de jeu sont identiques à celle de la forme de jeu normale. Les formes de jeu réduite diffèrent selon les divisions :

- *Divisions Messieurs, Dames, Mid-Amateurs Messieurs, Seniors Messieurs* : **1 foursome et 4 simples consécutifs** ;
- *Divisions des équipes 2 Messieurs, Divisions U16 Garçons et Filles, Divisions Mid-Amateurs et Seniors Dames, Divisions Seniors 2 Messieurs, promotion des équipes 2 Messieurs et Divisions Seniors 3 Messieurs* : **1 foursome et 2 simples consécutifs** ;
- *Divisions Seniors 2 Dames* : **3 simples** ;
- *Divisions Entreprise* : **1 foursome et 2 simples consécutifs**, (Sauf finale de la 1<sup>re</sup> division : **5 simples**)

#### RESPECT DE L'ORDRE DE JEU

Tout Camp, en foursome comme en simple, qui ne joue pas son match selon l'ordre indiqué sur la fiche d'ordre de jeu correspondante perd son match.

Si la fiche d'ordre de jeu des simples est incorrecte (joueurs mal classés selon leur index arrondi), les joueurs dont la position aurait dû être modifiée pour rétablir l'ordre croissant des index arrondis sont déclarés perdants de leur match, qu'il ait été joué ou non, avec un minimum de deux matchs perdus.

En cas d'erreur figurant sur les deux fiches d'ordre de jeu d'un même match, si ces erreurs portent sur le même simple, celui-ci est partagé.

### ÉQUIPIERS ABSENTS

Lorsqu'un foursome est forfait ou qu'un des équipiers est absent, ou, en simple, lorsqu'un équipier est forfait ou absent, le match est perdu.

Les équipiers disqualifiés, forfaits ou absents en foursome demeurent éligibles pour jouer les simples.

Note : dans le cas où la fiche d'ordre de jeu n'est pas complète la mention « absent » doit être inscrite :

- Forme de jeu complète : à l'emplacement du dernier foursome et/ou du ou des derniers simples.
- Forme de jeu réduite : à l'emplacement du dernier simple.

Si un capitaine fait figurer sur la feuille de match un joueur dont il sait pertinemment qu'il ne pourra pas être présent, le Comité en lien avec la Direction Sportive ffgolf pourra prononcer une sanction pouvant aller jusqu'à la **disqualification** de l'équipe.

### EN CAS D'ÉGALITÉ

En cas d'égalité à l'issue de la rencontre entre deux équipes, le capitaine désigne un joueur pour disputer un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut pas aller à son terme ou être disputé, le départage se fera selon l'ordre de la qualification.

## **3. Intempéries et circonstances exceptionnelles**

En cas d'interruption ou de perturbation de l'épreuve due à des intempéries ou à toute autre circonstance exceptionnelle, les procédures suivantes s'appliquent :

### IMPACT SUR LA QUALIFICATION EN STROKE PLAY

Le 1<sup>er</sup> tour de qualification est prioritaire et doit impérativement se dérouler, quitte à utiliser des départs sur plusieurs trous, un départ en shot gun ou à l'étaler sur plusieurs journées. Il faut qu'au moins un tour de stroke play ait eu lieu dans son intégralité pour que la compétition ne soit pas annulée et éventuellement reportée. Avant la fin du 1<sup>er</sup> tour, le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut décider de lancer le second tour.

Si le 2<sup>e</sup> tour de qualification ne peut se terminer avant la fin du 2<sup>e</sup> jour, alors, quel que soit le nombre de joueurs engagés, il faut au moins **3 vagues complètes rentrées** pour que les scores de ce tour soient pris en compte dans le classement de la qualification. À défaut, le classement après la première journée est entériné.

Le Comité de l'épreuve, après concertation avec la Direction Sportive ffgolf, peut ne faire partir que le nombre de vagues susceptible de terminer (minimum 3 vagues).

Pour les divisions U16, la présence d'un U14 n'est pas obligatoire dans les vagues rentrées.

Note : au second tour, la plus mauvaise carte est retirée quel que soit le nombre de vagues rentrées.

Le classement de la qualification fait foi pour toute décision ultérieure du Comité, y compris s'il doit être retenu comme résultat final si la phase de match play ne peut être disputée.

### IMPACT SUR LA PHASE DE MATCH PLAY

#### **Phase finale**

En cas de retard dans le déroulement de l'épreuve dû à des intempéries ou à des circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve pourra faire jouer les tours suivants en forme de jeu réduite jusqu'à ce que le retard soit rattrapé. Les rencontres reprendront ensuite leur forme de jeu normale.

#### Procédure à appliquer :

- Si le tour d'une rencontre n'a pas commencé, la forme de jeu normale doit être remplacée par la forme de jeu réduite ;
- Si le tour d'une rencontre a commencé en forme de jeu normale, il doit être modifié comme suit :
  - Si aucun foursome n'est terminé, la reprise du jeu se fait en forme de jeu réduite et la forme de jeu normale est annulée ;
  - Si un foursome est terminé, le point obtenu reste acquis ; le foursome non terminé est partagé. La reprise du jeu se fait avec les simples.
- Si le tour a commencé en forme de jeu réduite, il est repris en l'état.

### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

Si l'épreuve doit être définitivement interrompue le dernier soir et que les équipes sont à égalité — les matchs non terminés étant considérés comme partagés —, le titre en 1<sup>re</sup> division et les montées dans les autres divisions sont attribués selon l'ordre de la qualification parmi les équipes encore en lice.

#### Barrages

Tant que le Comité a suffisamment de temps pour organiser les barrages, il doit les repousser jusqu'au dernier jour de la compétition. S'ils ne peuvent se terminer, c'est le classement de la qualification qui est utilisé pour départager les équipes encore en lice.

#### 4. Forfait pendant l'épreuve

Pour toutes les épreuves, si pour une raison quelconque le nombre d'équipes participantes est égal ou inférieur au nombre d'équipes à qualifier, le tour de stroke play est quand même joué pour déterminer la composition du tableau de match play.

Pour le jeu des divisions, toute équipe qui ne peut participer pour une raison quelconque :

- n'est pas remplacée ;
- prend la dernière place du classement de la qualification ;
- sera rétrogradée en promotion sauf circonstances exceptionnelles appréciées par la CSSN.

Note : Toute équipe qui ne fait pas jouer le nombre minimum de joueurs requis pour figurer au classement du tableau de match play est considérée comme déclarant forfait en cours d'épreuve et sera rétrogradée en division inférieure. (Un joueur en retard au départ mais présent est considéré comme ayant participé).

Tout club qui déclare forfait durant la phase de match play alors qu'il joue pour la montée ou le titre, peut être rétrogradé en division inférieure sur décision de la CSSN. Dans ce cas, le club sera remplacé l'année suivante par l'un des clubs de la poule qui devait initialement être rétrogradé.

#### 5. Évolution en division

En cas de disparition de l'Association Sportive, de radiation d'un club, **de scratch avant l'ouverture des inscriptions** ou de rétrogradation au-delà de la division immédiatement inférieure nécessitant la mise en place d'un système de rattrapage, l'équipe concernée est remplacée par l'un des clubs initialement rétrogradés, parmi l'ensemble des clubs évoluant au même niveau de division. Un club scratché ne peut en aucun cas bénéficier d'un rattrapage. **Le rattrapage pourra être annulé en cas de poule composée de 17 clubs en D3 ou dans une division supérieure.** Lorsque la situation concerne un club montant de Promotion, c'est le premier club non promu de la même Promotion qui est rattrapé.

Le départage entre Clubs s'effectue selon les modalités suivantes :

Pour les *divisions Dames, Messieurs* : classement au Mérite des clubs de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Amateur et Seniors du mois de juin **2026**.

Pour les *divisions Mid-Amateurs* : classement au Mérite des clubs, de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Mid-Amateurs du mois de juillet **2026**.

Pour les *divisions Seniors*, **Seniors 2** **et Seniors 3** : classement au Mérite des clubs de l'année **2025**,

- si l'égalité subsiste, le classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de **2025**,
- si l'égalité subsiste encore, le nombre de points acquis par les joueurs du club (Dames **et** Messieurs) au Mérite Seniors du mois d'octobre **2026**.

Pour les *divisions U16* : classement au Mérite Performance des Écoles de Golf de l'année **2025**,

- si l'égalité persiste, le nombre de points acquis par les joueurs du club (filles **et** garçons) au Mérite Jeunes du mois d'août **2026**.

Pour les *divisions Entreprises* : classement au Mérite National des AS d'Entreprise de l'année **2025**.

Note : Dans tous les cas, si l'égalité persiste, le départage est effectué par tirage au sort.

### 1.3 RÈGLEMENTS SPÉCIFIQUES APPLICABLES AUX ÉPREUVES FÉDÉRALES INTERCLUBS PAR ÉQUIPES

S'il manque des clubs à un même niveau de division, le rattrapage sera effectué dans le niveau inférieur, parmi les clubs qui ne sont pas montés.

## 6. Liste des épreuves concernées

Les règlements particuliers des épreuves suivantes sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées :

CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 FILLES - (Juillet)						
11 au 14	D1	Golf Club de Toulouse			76	
11 au 13	D2	Orléans Limère			77	
		Promo Poule A : Isabella	Poule B : Albret		78	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES U16 GARÇONS - (Juillet)						
10 au 14	D1	Sablé Solesmes			81	
11 au 14	D2	Poule A : Palmola	Poule B : Le Golf National		82	
	D3	Poule A : Omaha Beach	Poule B : Roissy	Poule C : Porcelaine	Poule D : Albon	83
PROMOTION – Phases inter-régionales					84	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES DAMES - (Mai)						
21 au 25	D1	24 H Le Mans			88	
22 au 25	D2	Poule A : Mérignies	Poule B : Dijon Bourgogne		89	
	D3	Poule A : Savenay	Poule B : Lille Métropole	Poule C : Rodez	Poule D : Val de Somme	90
PROMOTION – Phase interrégionales					91	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS DAMES (Juin)						
18 au 21	D1	Royan			95	
	D2	Poule A : Havre	Poule B : Valence		96	
19 au 21	D3	Poule A : Villarceaux	Poule B : Haute Auvergne		97	
		Promo Poule A : Lery Poses	Promo Poule B : Château d'Avoise		98	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS DAMES (Septembre)						
16 au 20	D1	Granville			101	
17 au 20	D2	Poule A : Coutainville	Poule B : Mont de Marsan		102	
18 au 20	D3	Poule A : Nantes Vigneux	Poule B : Chambon sur Lignon		103	
		Promo Poule A : Les Vigiers	Promo Poule B : Val Grand		104	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 DAMES (Mai)						
13 au 17	D1	Haute Auvergne			106	
14 au 17		Promo : Macon la Salle			107	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MESSIEURS (Mai)						
27 au 31	D1	Omaha Beach			112	
28 au 31	D2	Poule A : Aix les Bains	Poule B : Ile d'Or		113	
	D3	Poule A : Saint Samson	Poule B : Lys Chantilly	Poule C : Moliets	Poule D : Valcros	114
	D4	Poule A : Laval	Poule B : Mormal	Poule C : Niort	Poule D : Chanalets	115
		Poule E : Utah Beach	Poule F : Faulquemont	Poule G : Eauze	Poule H : Luberon	
PROMOTION – Phases inter-régionales					116	
CHAMPIONNAT DE FRANCE DES ÉQUIPES 2 (Mai)						
27 au 31	D1	Ariège			119	
29 au 31	D2	La Sorelle			120	
		Promo : Troyes la Cordelière			121	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS MESSIEURS (Juin)						
24 au 28	D1	Campagne			126	
25 au 28	D2	Poule A : Domont	Poule B : Charmeil		127	
	D3	Poule A : Rennes	Poule B : Rochefort	Poule C : Pic Saint Loup	Poule D : Saint Etienne	128
	D4	Poule A : Rouen MSA	Poule B : Dunkerque	Poule C : Angouleme	Poule D : Macon la Salle	129
		Poule E : Pornic	Poule F : Preisch	Poule G : Tarbes	Poule H : Valgarde	
PROMOTION – Phases inter-régionales					130	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS MESSIEURS (Septembre)						
16 au 20	D1	Golf Club de Lyon			136	
17 au 20	D2	Poule A : Saint Malo	Poule B : Quetigny		137	
	D3	Poule A : Baugé	Poule B : Nancy Aingeray	Poule C : Mazamet	Poule D : Val de l'Indre	138
	D4	Poule A : Angers	Poule B : Le Sart	Poule C : Lacanau	Poule D : Montpensier	139
		Poule E : Caen Garcelles	Poule F : Grange aux Ormes	Poule G : Lannemezan	Poule H : Fontcaude	
PROMOTION – Phases inter-régionales					140	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 2 MESSIEURS (Mai)						
13 au 17	D1	Sablé-Solesmes			144	
14 au 17	D2	Poule A : Dieppe	Poule B : Saint Lazare		145	
15 au 17	D3	Poule A : Pruneville	Poule B : Gujan		146	
		Promo Poule A : Nantes Erdre	Promo Poule B : Chalons en Champagne		147	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES SENIORS 3 MESSIEURS (Juin)						
9 au 13	D1	Albi			149	
10 au 12	D2	Guérande			150	
		Promo Poule A : Nivernais	Promo Poule B : Haute Auvergne		151	
CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES D'AS ENTREPRISE (Mai)						
7 au 10	D1	Apremont			189	
8 au 10	D2	Rocheftort Océan			190	
	D3	Poule A : Tours Ardrée	Poule B : Pic Saint Loup		191	
		Promo : Forêt de Chantilly			192	



## 1.3.3 Règlements spécifiques propres aux épreuves par équipe en stroke play intégral

**1. Forme de jeu des interclubs en stroke play intégral**

Si un joueur est **disqualifié** pour un tour, la **disqualification** ne vaut que pour ce tour.

En revanche, si la **disqualification** résulte du non-respect d'une norme du Code de comportement (Règle 1.2b), il appartient au Comité de décider si cette **disqualification** s'applique uniquement à ce tour ou à l'ensemble de la compétition.

Les résultats de la compétition ou de la phase de qualification deviennent définitifs dès leur publication au tableau officiel.

Le nombre d'équipiers appelés à jouer chaque tour et le mode de décompte des cartes sont précisés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Les équipiers inscrits sur la fiche de composition d'équipe peuvent jouer dans n'importe quel ordre en se présentant aux départs prévus pour leur équipe.

En cas d'égalité parfaite après les critères de départage et si cela concerne la dernière place qualificative pour la phase finale ou le titre, les capitaines des équipes concernées désignent un équipier qui dispute un play-off en trou par trou. Si ce play-off ne peut être joué ou terminé, le départage se fera par tirage au sort.

**2. Intempéries et circonstances exceptionnelles**

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle) les règles suivantes s'appliquent :

- La compétition est validée dès lors qu'au moins un tour de stroke play est disputé intégralement ; sinon, elle est annulée et pourra être reportée ;
- Si le dernier tour ne peut pas s'achever avant la fin de l'épreuve, les scores de ce tour ne sont pris en compte que si au moins trois vagues complètes ont rendu leurs cartes. À défaut, le classement établi avant ce dernier tour devient définitif.

Note : pour le dernier tour, la plus mauvaise carte est déduite, quel que soit le nombre de vagues rentrées.

**3. Liste des épreuves concernées**

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

<b>DAMES</b>			
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	154
<b>MESSIEURS</b>			
4 au 6 Septembre	COUPE DE FRANCE PAR ÉQUIPES – Trophée Jean LIGNEL	Le Vaudreuil	152
2 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE PAR ÉQUIPES MID-AMATEURS 2	Touraine	155
<b>AUTRES ÉPREUVES</b>			
3 au 4 Octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES	Riom	153
11 au 13 Septembre	COUPE DE FRANCE DES AS ENTREPRISE - Trophée Raymond FANEN	Ile d'Or	193
11 au 12 Avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE DE PITCH&PUTT PAR ÉQUIPES D'ENTREPRISE	Bourgenay	196

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Ce règlement est complété par le règlement des épreuves fédérales et par les règlements particuliers de chaque épreuve fédérale individuelle.

Les dispositions des règlements particuliers ainsi que des cahiers des charges (voir section 1.2.1) prévalent sur celles du règlement spécifique.

Tous les règlements sportifs peuvent être modifiés par la CSSN en cours d'année.

### Sommaire

#### 1- Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

1. Conditions de participation

2. Engagements

*Inscriptions et droits d'engagement*

*Forfaits*

*Ordre des départs*

#### 2- Propre aux épreuves avec phase finale en match play

1. Forme de jeu phase finale en match play

*Phase de qualification en Stroke Play*

*Départage des ex aequo*

*Phase Finale en match Play*

*Intempéries et circonstances exceptionnelles*

2. Liste des épreuves concernées

#### 3- Propre aux épreuves uniquement en stroke play

1. Phase de qualification : Cut

2. Départage des ex aequo

3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

4. Liste des épreuves concernées

#### 4- Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

2. Cahier des charges des Grands Prix

3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

4. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs

5. Cahier des charges des Trophées Seniors/Seniors 2/3 & Grands Prix Seniors Sélectifs

6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 1.4.1 Commun à toutes les formes de compétitions en simple et en double

#### 1. Conditions de participation

##### Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- s'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

##### Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

#### 2. Engagements

##### INSCRIPTION ET DROITS D'ENGAGEMENT

Pour une épreuve nationale ou internationale, les participants doivent s'inscrire individuellement sur le site Internet de la ffgolf, en réglant le montant correspondant aux droits d'inscription.

La CSSN se réserve le droit d'accepter ou de refuser les engagements.

Sauf autrement spécifiés dans le règlement particulier de l'épreuve, les droits d'engagement sont de :

- 120 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 65 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 50 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

Pour les épreuves en double, les droits d'engagement sont de :

- 60 € pour les adultes et les joueurs non licenciés en France
- 32,50 € pour les joueurs licenciés en France de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007)
- 25 € pour les joueurs licenciés en France de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après)

S'inscrire à une compétition individuelle vaut acceptation des règlements des épreuves fédérales et particuliers de ladite épreuve.

La liste définitive des joueurs est éditée en fonction du règlement particulier de chaque épreuve. L'ordre d'arrivée des inscriptions sera utilisé comme clé de départage supplémentaire en cas d'égalité.

Si le nombre maximum d'inscriptions n'est pas atteint à la date limite d'engagement, la Direction Technique Nationale peut accepter des inscriptions supplémentaires après la clôture des inscriptions, ces inscriptions tardives seront classées selon leur date de réception uniquement.

##### FORFAITS AVANT L'ÉPREUVE

Tout forfait doit être notifié à la CSSN de la ffgolf avant le début de l'épreuve. S'il est notifié par téléphone, il doit être confirmé par écrit dans les 48 heures ([inscription@ffgolf.org](mailto:inscription@ffgolf.org)).

Dans le cas où le forfait est notifié après 12 h 00 la veille du premier jour de l'épreuve, le joueur sera enregistré comme **disqualifié** sauf dans le cas de circonstances exceptionnelles (accident, etc. qui devront être dûment justifiés). Dans le cas où le forfait n'est pas justifié, le joueur sera exclu de cette même épreuve l'année suivante (ou dans le cas de changement de catégorie d'âge, de l'épreuve équivalente de la catégorie d'âge supérieure).

Forfait après la date de clôture :

- Entre la date de clôture et J-15, 50 % des droits d'inscription seront reversés au joueur.
- Après J-15, la totalité des droits d'inscription restera acquise à la ffgolf.

##### ORDRE DES DEPARTS

Les heures de départ à prendre en compte sont publiées sur le site internet ffgolf et accessibles via le QR code affiché au tableau officiel la veille du 1er tour de l'épreuve.

### 1.4.2 Propre aux épreuves avec phase finale en match play

#### 1. Forme de jeu phase finale en match play

##### PHASE DE QUALIFICATION EN STROKE PLAY

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si le nombre de participants est égal ou inférieur au nombre de qualifiés, le ou les tours de stroke play seront quand même joués pour déterminer la composition du tableau de match play.

##### DEPARTAGE DES EX AEQUO

Le classement provisoire (avant publication) de la qualification est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9. **Le Classement provisoire deviendra officiel lors de l'affichage au tableau officiel.**

Pour ce qui concerne la composition du tableau de match play :

- si des qualifiés déclarent forfait pour la phase finale :
  - **Avant l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : en cas de désistement, les joueurs sont remplacés à l'identique et les suivants remontent dans l'ordre de la qualification ;
  - **Après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel** : ils ne sont pas remplacés, conservent leur position dans le tableau et leur adversaire l'emporte par forfait.
- si des qualifiés sont **disqualifiés** après l'affichage du tableau de match play au tableau officiel, ils ne sont pas remplacés et leur adversaire l'emporte par forfait.

##### Exception 1 : Coupes Ganay et Gaveau

Un play-off en trou par trou sera organisé pour la 1<sup>re</sup> place.

##### Exception 2 : Championnat de France des Jeunes

Un play off en trou par trou sera organisé pour la 1<sup>ère</sup> place de chaque catégorie et les dernières places qualificatives.

Si pour une raison quelconque, le play-off ne pouvait avoir lieu ou était interrompu :

- Il ne serait pas reporté au lendemain et le classement provisoire devient le classement définitif ;
- Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption du play-off demeurent éliminés. Ceux encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.

##### PHASE DE FINALE EN MATCH PLAY

Le tableau de match play est établi en fonction de l'ordre de classement de la qualification.

Le nombre de trous joué est spécifié dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Aucun match ne peut être partagé : les adversaires continuent à jouer jusqu'à ce que l'un d'eux gagne le match.

##### INTEMPERIES ET CIRCONSTANCES EXCEPTIONNELLES

La compétition n'est validée que si au moins 1 tour est disputé intégralement.

En cas de perturbation des épreuves individuelles (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les règles suivantes s'appliquent :

##### **Qualification en stroke play**

- **Priorité au 1<sup>er</sup> tour de qualification.** Il doit impérativement se tenir, au besoin en utilisant des départs sur plusieurs trous, en « shotgun » ou étalés sur plusieurs journées ;
- **2<sup>e</sup> tour interrompu.** S'il est retardé ou ne peut s'achever le soir du 2<sup>e</sup> jour, le Comité peut soit l'annuler, soit le faire terminer le lendemain.
- **Annulation du 2<sup>e</sup> tour.** Le classement provisoire du 1<sup>er</sup> tour devient alors le classement de la qualification.
- **Référence pour la suite.** Le classement de la qualification sert de base à toute décision ultérieure du Comité, y compris l'éventuelle prise en compte de ce seul résultat si le match play ne peut se dérouler.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### Déroulement des tours de match play

- **Temps insuffisant pour les match play** : le Comité peut réduire le nombre de qualifiés ;
- **Retard pendant les match play** : la finale prévue sur 36 trous peut être ramenée à 18 trous ;
- **Dernier soir sans vainqueur et interruption définitive** : le titre est attribué au joueur encore en lice le mieux classé à l'issue de la qualification.

## 2. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Date	Épreuves	Club d'accueil	Page
1 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U21 FILLES	Saint Cloud	156
2 au 6 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U18 GARCONS	Les Aisses	157
20 au 25 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE DES JEUNES	Gouverneur	158
10 au 14 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE DAMES	Dinard	171
15 au 19 avril	CHAMPIONNAT DE FRANCE MESSIEURS	Cabot Bordeaux	173
9 au 11 octobre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MIXTE	Fontainebleau	180
8 au 10 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME DAMES	Massane	181
	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE FOURSOME MESSIEURS		177

### 1.4.3 Propre aux épreuves uniquement en stroke play

#### 1. Phase de qualification : Cut

La forme de jeu (stroke-play, score maximum, ...), le nombre de tours et le nombre de qualifiés sont spécifiés dans le règlement particulier de chaque épreuve.

Si un cut doit intervenir et que des qualifiés déclarent forfait ou sont **disqualifiés** :

- **Avant la publication officielle des résultats**, ils sont remplacés à l'identique par les compétiteurs suivants dans l'ordre du classement. Cependant, si après ces forfaits le nombre de qualifiés (ex aequo compris) demeure égal ou supérieur au quota initial prévu pour le cut, les forfaits ne sont pas remplacés ;
- **Après la publication officielle des résultats**, ils ne sont pas remplacés.

Pour une épreuve de 3 tours ou plus avec un cut après 2 tours, si l'épreuve ne peut se dérouler que sur 2 tours, il n'y aura pas de cut.

#### 2. Départage des ex aequo

Le classement est établi en utilisant le départage du logiciel RMS 9.

- **Égalité au score avec le premier** : les joueurs concernés disputent un play-off sur autant de trous que nécessaire pour les départager ;
- **Play-off impossible** : Il n'est pas reporté au lendemain ; le classement provisoire devient définitif ;
- **Play-off interrompu** :
  - Les joueurs déjà éliminés avant l'interruption le restent ;
  - Les joueurs encore en lice sont départagés selon le classement provisoire de l'épreuve.
- **Titre de Champion de France lors d'une épreuve internationale** :
  - En cas d'égalité entre joueurs de nationalité française à la meilleure place (quelle qu'elle soit dans le classement final), un play-off est organisé entre eux (quelle que soit leur place au classement) pour attribuer le titre de Champion de France ;
  - Si ces joueurs participent aussi au play-off pour la première place du classement final, un **seul** play-off est disputé ; son résultat sert à l'attribution de tous les titres concernés ;
  - Indépendamment de l'attribution du titre du classement final, si une égalité persiste pour le titre de Champion de France, les joueurs français concernés poursuivent le play-off jusqu'à ce qu'ils soient départagés.

#### 3. Intempéries et circonstances exceptionnelles

En cas de perturbation des épreuves (intempéries ou autre circonstance exceptionnelle), les impératifs suivants doivent être respectés :

- **Un tour entamé** ne doit pas être annulé : il est repris ou poursuivi dès que les conditions le permettent, quitte à être décalé au lendemain ;
- **Si la conclusion du tour ne peut pas être reportée au lendemain** (dernier jour de l'épreuve), le classement définitif est établi uniquement sur le ou les tours disputés intégralement ;
- **À l'issue du dernier jour**, si aucun tour complet n'a été joué, la compétition est annulée ;
- **Le dernier jour de l'épreuve**, le Comité ne devrait pas relancer un tour interrompu s'il ne peut raisonnablement pas être mené à son terme.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 4. Liste des épreuves concernées :

Les règlements particuliers de ces épreuves sont consultables dans la version intégrale du Vademecum aux pages renseignées ci-dessous :

Dates	Épreuves		Page
28-29 Mars / 9-10 Mai 20-21 Juin	GRANDS PRIX JEUNES MAJEUR U14	Chiberta / Bondues / Besançon	160
24 au 26 août	GRAND PRIX JEUNES MAJEUR U14 d'Evian	Evian Resort	161
14-15 Mars/30-31 Mai 12-13 septembre	GRANDS PRIX NATIONAUX U12	Nîmes Vacquerolles Strasbourg / St Jean de Monts	162
9 au 11 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE U14	Chantilly	163
17 au 20 octobre	CHAMPIONNAT DE FRANCE MINIMES GARCONS	Grand Saint Emilionnais	164
	CHAMPIONNAT DE France MINIMES FILLES	Biarritz	165
6 au 8 mars	CHAMPIONNAT U18 WAGR 1	Albi	166
29 au 31 octobre	CHAMPIONNAT U18 WAGR 2	Cholet	167
17 au 19 septembre	INTERNATIONAUX DE FRANCE DAMES	Morfontaine	168
1 <sup>er</sup> au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS DAMES	Chantilly	169
2 au 4 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS DAMES	Soufflenheim	170
5 au 7 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS DAMES	Saint Nom la Bretèche	172
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 DAMES	Amiens	173
26 au 28 août	INTERNATIONAUX DE FRANCE MESSIEURS	Saint Cloud	174
1 <sup>er</sup> au 3 mai	INTERNATIONAUX DE FRANCE MID-AMATEURS MESSIEURS	Chantilly	175
17 au 19 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	176
15 au 17 juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE SENIORS 2 MESSIEURS	Soufflenheim	177
2 au 4 juillet	CHAMPIONNAT DE FRANCE SENIORS MESSIEURS	Saint Nom la Bretèche	179
15 au 16 avril	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS MESSIEURS	Lys Chantilly	183
1 <sup>er</sup> juillet	INTERNATIONAUX DE FRANCE DE DOUBLES SENIORS DAMES	Soufflenheim	184
19 au 20 mai	CHAMPIONNAT DE FRANCE UGSEL	Olhain	UGSEL
2 au 3 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS COLLEGE		UNSS
4 au 5 juin	CHAMPIONNAT DE FRANCE UNSS LYCEE		UNSS
9 au 10 mai	OPEN DE FRANCE PARAGOLF	Roissy	185
21 mars	COUPE DES PRESIDENTS DES AS MUNICIPALES	La Rochelle	186
	COUPE DES PRESIDENTS DES AS D'ENTREPRISE		200
29 au 30 août	CHAMPIONNAT FEDERAL DU GOLF D'ENTREPRISE	Strasbourg	201

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 1.4.4. Règlements particuliers des épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou ligues

#### 1. Commun à toutes les épreuves fédérales organisées par les clubs et/ou les ligues

La rédaction des règlements particuliers des *Grands Prix Jeunes*, des *Grand Prix*, des *Grands Prix Élite*, des *Classics* et *Grands Prix Mid-Amateurs*, des *Trophées Seniors*, *Seniors 2* et *Seniors 3* relève du club organisateur et doit se conformer aux cahiers des charges suivants.

##### CLUB

Le club doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- être affilié ou associé à la Fédération Française de Golf ;
- avoir une Association Sportive ;
- être à jour de sa redevance fédérale et du règlement de ses licences ;
- disposer d'un parcours de 18 trous homologué et étalonné ;
- avoir une école de golf labélisée pour organiser un Grand Prix Jeunes ;
- être informatisé avec le logiciel fédéral "RMS 9".

Le club doit assurer la coordination avec les services de secours qui doivent être informés de l'organisation de la compétition.

Le Comité de l'épreuve une fois sur place doit s'assurer que cette coordination a bien été organisée.

La Commission médicale fédérale rappelle qu'il appartient à l'organisateur de la compétition de prévoir la surveillance sanitaire lors du tournoi dont :

- un téléphone accessible avec un affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable du club ;
- un affichage spécifique concernant les risques canicules et sanitaires en fonction des problématiques du moment ;
- une personne autorisée à intervenir sur le terrain de compétition, notamment pour des blessures minimes ;
- un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique accessible près de l'aire de jeu et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
- en cas de présence d'un médecin pour la surveillance du tournoi un local spécifique dédié et une voiturette mise à disposition, le cas échéant informer les arbitres de sa présence ;
- disposer d'au moins un défibrillateur entièrement automatique en état de marche (recommandation deux Défibrillateurs Automatisés Externes : club house et trou numéro 9) et d'une formation effective de son personnel sur son utilisation ; Nous rappelons que l'état actuel de la réglementation encourage fortement les clubs de sports à assurer la formation de leurs collaborateurs aux gestes qui sauvent.
- les clubs accueillant une épreuve fédérale doivent avoir au moins une personne (salariée ou bénévole) ayant suivi une sensibilisation aux gestes qui sauvent ou titulaire d'une qualification aux « premiers secours ».

#### Préparation du parcours :

Voir chapitre 2.3 PRÉPARATION DES PARCOURS POUR UNE ÉPREUVE FÉDÉRALE. Si l'intendant de parcours du club rencontre des difficultés de mise en œuvre de ces normes, le club doit contacter au plus vite la Ligue. Le comité de l'épreuve est responsable du piquetage, du marquage et des Règles Locales.

#### CONDITIONS DE PARTICIPATIONS DES JOUEURS

#### Les titulaires d'une licence ffgolf active doivent à la date de clôture des inscriptions de l'épreuve :

- S'être acquittés du « droit de jeu fédéral » de 40 € pour l'année en cours,
- Disposer d'un certificat médical de non-contre-indication à la pratique du golf en compétition ou, si le joueur a fourni un certificat en 2024 ou 2025 attester avoir répondu négativement à toutes les questions du questionnaire de santé disponible sur My ffgolf.
- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve



## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Note : En cas de non-respect de l'une de ces conditions, le joueur sera **disqualifié**.

### Les titulaires d'une licence dans une fédération étrangère reconnue doivent :

- Être à jour de leurs droits d'engagement à toutes les épreuves fédérales antérieures.
- Répondre aux conditions précisées dans le règlement particulier de chaque épreuve

### FORFAIT

Le joueur peut annuler sa participation jusqu'à la date limite d'inscription fixée par le club. Dans cette hypothèse les droits d'engagement sont remboursés.

Tout joueur n'ayant pas prévenu à l'avance de sa non-participation à n'importe quel tour, peut se voir refuser l'accès aux épreuves ultérieures.

Tout joueur qui n'aurait pas réglé ses droits d'engagement à une précédente épreuve du même type, sera **interdit de compétition** jusqu'à complet règlement des sommes dues. Le Comité de l'épreuve informera la ffgolf de ces cas.

### INSCRIPTION

Si le nombre d'inscription dépasse le nombre maximum de places autorisés, les joueurs seront placés sur liste d'attente en respectant les critères de la liste officielle. En cas de scratches le premier jour de l'épreuve, l'ordre de la liste d'attente doit être respecté parmi les joueurs présents sur le site.

Si le champ des joueurs est incomplet, le Club peut le compléter en ajoutant des joueurs qui s'inscriront après cette date. Cela signifie que le Club peut compléter le champ en ajoutant des joueurs sans se préoccuper de la répartition prévue par le règlement. Néanmoins, ces joueurs doivent répondre aux critères établis dans le règlement car il ne s'agit pas de wild cards. Ces derniers seront alors retenus par ordre d'arrivée de leur inscription.

### FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler sur un seul parcours et sur au moins 2 tours consécutifs de 18 trous. Aucun cut ne doit intervenir après le 1er tour. Certaines épreuves pourront bénéficier d'une dérogation délivrée par la CSSN.

Les Clubs, dans l'annonce et le règlement de l'épreuve, doivent clairement indiquer les index ou les statuts sportifs admis à participer.

La date limite d'inscription doit être fixée au moins 2 semaines avant le début de l'épreuve. Seule la date de réception des inscriptions fait foi pour établir la liste officielle.

Le club doit publier la liste des joueurs retenus au plus tard 5 jours après la clôture.

### ORGANISATION SPORTIVE

**Heures d'ouverture :** Vestiaires - practice - proshop - bar avec petit-déjeuner : 1 heure avant le 1er départ.

#### **Voiturettes :**

- Le club doit fournir un nombre suffisant de voiturettes afin que chaque arbitre en dispose d'une y compris pour la préparation du parcours ;
- Leur utilisation est réservée aux membres du Comité de l'épreuve et à l'organisation ; toute autre utilisation nécessite l'autorisation préalable du Comité ;
- Le Comité peut autoriser les joueurs paragolf titulaires d'un *medical pass* EDGA portant la mention « buggy: yes » à jouer en voiturette. Si le joueur a un cadet, celui-ci ne peut pas monter dans la voiturette.

**Comité de l'épreuve :** constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral (obligatoire pour les Grands Prix & Grands Prix Jeunes uniquement);
- 1 représentant de la Ligue (qui peut être un arbitre).

**Marquage du parcours :** Le club organisateur doit prévoir un nombre suffisant de bombes de peintures et piquets en rapport avec les recommandations générales de marquage.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

**Signaux sonores pour interruption et reprise de jeu :** Il est indispensable que soient disponibles et en état de marche, trois cornes de brume au minimum pour ce type de signaux.

**Starter :** Le club doit prévoir un nombre suffisant de starters pour toute la durée de la compétition.

**Tableau officiel :** Le club doit mettre à disposition un tableau officiel de dimension minimum de 2 X 1 m près du secrétariat, pour y afficher tous les règlements et informations relatifs à la compétition.

**Journée d'entraînement :** Les joueurs participant à la compétition doivent pouvoir accéder prioritairement et gratuitement au parcours le jour précédant le 1<sup>er</sup> tour de la compétition, selon les horaires fixés par le club.

**Départs :** Aucun départ de membres ou green-fees avant le 1<sup>er</sup> départ de l'épreuve.

Les compétiteurs doivent disposer d'au moins 45 minutes d'échauffement et de practice avec une visibilité acceptable.

Les horaires de départ doivent être publiés au plus tôt 48 heures avant le début de l'épreuve et au plus tard à midi la veille du 1<sup>er</sup> tour.

Pour les départs en trois balles, et sauf cas exceptionnels (intempéries etc.), un intervalle minimal de 11 minutes doit être respecté entre chaque départ.

### **Tirage des départs :**

Hormis pour l'organisation des Grands Prix Paragolf, Grands Prix Jeunes, Grands Pris Jeunes Majeurs et Grands Prix Nationaux U12, les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs.

À partir de la liste officielle, celle-ci doit être répartie en quatre blocs de taille égale (bloc 1 regroupant les meilleurs joueurs retenus et bloc 4 les derniers).

Les départs pour les Dames sont à adapter en fonction du nombre d'inscrites. Elles pourront être réparties dans un seul ou plusieurs blocs.

**Préparation :** Divisez votre liste d'entrée en 4 blocs puis répartissez ces blocs selon les schémas ci-dessous.

- Pour les épreuves de 2 tours :

### **Départs d'1 seul tee :**

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

### **Départs de 2 tees :**

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2 : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Dames et Messieurs traités séparément, avec la possibilité d'alterner des séries de 3 ou 4 groupes de Dames et de Messieurs.

Départ d'un seul tee sur 2 tours	
Tour 1	Tour 2
Bloc 2	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	
Bloc 3	
Bloc 4	

Départs de deux tees sur 2 tours		
Tour 1		Tour 2
Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

- Pour les épreuves de 2 tours et plus :

### **Départs d'1 seul tee :**

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 2, bloc 1, bloc 3, bloc 4 ;
- Ordre de départ du Tour 2 : bloc 3, bloc 4, bloc 2 et bloc 1.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats, (ordre décroissant).

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### Départs de 2 tees :

- Ordre de départ du Tour 1 : bloc 3 puis 4 du trou 1 et bloc 2, puis bloc 1 du trou 10.
- Ordre de départ du Tour 2: bloc 1, puis bloc 2 du trou 1 et bloc 4 puis 3 du trou 10.
- Ordre de départ des tours suivants : ordre inverse des résultats en U inversé (Voir chapitre 3.8.4).

Départ d'un seul tee sur 3 tours et plus		
Tour 1	Tour 2	Tour 3 et +
Bloc 2	Bloc 3	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 3	Bloc 2	
Bloc 4	Bloc 1	

Départs de deux tees sur 3 tours et plus				
Tour 1		Tour 2		Tour 3 et +
Tee 1	Tee 10	Tee 1	Tee 10	Départs selon l'ordre décroissant des résultats
Bloc 3	Bloc 2	Bloc 1	Bloc 4	
Bloc 4	Bloc 1	Bloc 2	Bloc 3	

En cas de circonstances exceptionnelles (notamment des intempéries), le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

**Recording :** Une salle et une personne du club doivent être disponibles pour assurer le recording.

**Départage :** En cas d'égalité pour la première place d'une catégorie à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

N.B. : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire (départage en du logiciel RMS 9) deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve déclare des co-vainqueurs.

### JEU LENT

La procédure d'encadrement de la cadence de jeu s'applique (voir § 1.2.13 Règles locales permanentes des épreuves fédérales – 8. Cadence de jeu).

### CONTROLE ANTIDOPAGE

Chaque participant inscrit à une épreuve fédérale peut être soumis à un contrôle antidopage obligatoire. En cas de contrôle positif et/ou de refus de se soumettre à un contrôle, le joueur pourra être sanctionné par l'AFLD (voir § 1.2.3 du Vademecum).

Des contrôles par voie de prélèvements sanguins peuvent se dérouler. De tels contrôles sur des mineurs ne peuvent être faits que sur présentation d'une autorisation écrite des représentants légaux. L'absence d'une telle autorisation est constitutive d'un refus de se soumettre aux mesures de contrôle et susceptible de donner lieu, aux termes de la réglementation de lutte contre le dopage, à une sanction d'interdiction de participer aux compétitions pour une durée de deux ans.

### PRIX

Un amateur est autorisé à accepter n'importe quel prix, y compris monétaire, jusqu'à une limite de 850 €. (Règle 3 du Statut Amateur 2022). Un prix monétaire ne peut être accepté que si l'épreuve ne comporte aucun classement en net.

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS

Les frais du représentant de la Ligue et des arbitres (déplacement/nourriture et si nécessaire hébergement) sont à la charge du club organisateur.

### RESPONSABILITES DE LA LIGUE

La ligue est responsable de l'attribution de ces compétitions sur son territoire et doit contrôler la conformité du règlement de l'épreuve avec le cahier des charges relatif.

Aucun nom de sponsor ne peut figurer sur le Calendrier National de ces compétitions. Les noms de personnes ne sont admis que s'ils rendent hommage à des disparus. La présence des logos de la ffgolf et/ou de la Ligue dont relève le club organisateur est obligatoire.

### RESULTATS

L'organisateur doit envoyer et publier les résultats dans les 48 heures après la clôture de l'épreuve, via RMS9.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 2. Cahier des charges des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix et aux Grands Prix Élite. Ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf qui leur attribue une catégorie bonifiée.

#### ENCADREMENT

La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve :

- Catégories de 0 à 5 en année N-1 : un Arbitre Fédéral et un Arbitre de Ligue au minimum
- Catégories de 6 à 10 en année N-1 et nouveaux Grands Prix : un Arbitre de Ligue au minimum

#### FORME DE JEU

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

L'épreuve se dispute en stroke play, si un tableau de match play est ensuite organisé, seuls les résultats du stroke play comptent pour le Mérite Amateur.

L'épreuve peut être réservée à un seul sexe.

Même si le champ de joueurs le permet, le club ne doit pas organiser simultanément une autre épreuve sur le même parcours.

**Épreuve qualificative** : Avec l'accord de sa Ligue, le club peut organiser, moins d'un mois avant le Grand Prix, une épreuve qualificative ouverte, permettant d'attribuer un nombre additionnel de wild cards correspondant à 5% du champ maximal, sans dépasser le quota total de joueurs autorisé.

**Champ des joueurs** : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve par ailleurs le droit d'utiliser directement 3 de ces wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	<b>75*</b>	9	9
Mars	30	<b>108*</b>	12	11
Avril, septembre	33	<b>120*</b>	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	<b>144*</b>	15	14
Octobre, novembre	24	<b>96*</b>	9	10

Les organisateurs d'un Grand Prix de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	<b>96*</b>	9	10
Mars	33	<b>120*</b>	12	12
Avril, septembre	36	<b>132*</b>	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	<b>156*</b>	15	15
Octobre, novembre	30	<b>108*</b>	12	11

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

\* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

**Liste officielle** : La liste officielle est établie sur la base des valeurs à la date de clôture des inscriptions, tout en respectant le nombre minimum de Dames indiqué dans le tableau ci-dessus.

**Grands Prix Elite** : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses classés dans les 2 500 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 2 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

**Autres Grands Prix** : les joueurs/joueuses seront retenus dans l'ordre suivant :

1. Les joueurs/joueuses, inscrits avec une licence étrangère, classés dans les 2 000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1 500 premières du WWAGR pour les Dames ;
2. Le classement au Mérite National Amateur ;
3. L'index ;
4. La date d'arrivée de l'inscription.

Dans tous les cas, le club doit réserver 10 % de son champ aux licences Or U16 qui ne rentrent pas via leur place au Mérite National Amateur ni par leur index (exemple : mai à août : 10 % de 114 Messieurs = 11 et 10 % de 42 Dames = 4). Ces places seront attribuées en appliquant les mêmes critères que la liste officielle. Un joueur U16, titulaire de la licence Or n'a pas l'obligation d'avoir l'index requis pour intégrer ce quota des 10 %.

**Limite d'index** : Le club doit fixer une limite d'index qui ne peut être supérieure à 11,4 pour les Messieurs et 14,4 pour les Dames. La limite d'index ne s'applique pas aux joueurs/joueuses retenus par le classement mondial ou par le classement au Mérite National Amateur.

**Découpage des séries** : Une seule série et une seule marque de départ par sexe (sauf pour les Pros). Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé.

### ORGANISATION SPORTIVE

**Tirage des départs** : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

**Cut** : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

**Classement** : Le classement du Grand Prix est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

### DROIT D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 € ;
- pour les licenciés ffgolf de 19 à 24 ans (nés entre 2002 et 2007) : 65 € ;

#### 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

- pour les licenciés ffgolf de 18 ans et moins (nés en 2008 ou après) : 50 €.  
Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

Un joueur, qui possède une licence française, mais qui s'inscrit en tant que non licencié ffgolf à un Grand Prix ne pourra pas bénéficier des réductions tarifaires ci-dessus.

#### CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie d'un Grand Prix est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Amateur (§ 6.5 du Vademecum).

Les 5 meilleurs Grands Prix Dames et Messieurs de la saison N-1 selon le nombre de points calculé pour déterminer la catégorie au Mérite Amateur se verront attribuer le label « Elite » pour l'année en cours. Pour les Grands Prix Élite, tels que définis ci-après, la catégorie sera d'abord calculée, puis **bonifiée de 2 catégories** lors de son intégration au Mérite National Amateur. La catégorie bonifiée ne pourra être meilleure que la catégorie 0 (Ex. : Un Grand Prix Elite calculé en catégorie 4 sera intégré en catégorie 2).

<b>Grands Prix Élite Messieurs 2026</b>	<b>POINTS au MA 2025</b>
Grand Prix de la Biarritz Cup	756
Grand Prix des Landes Hossegor	695
Coupe Frayssineau Mouchy	626
Grand Prix de Moliets	622
Coupe Didier Illouz	584
<b>Grands Prix Élite Dames 2026</b>	
	<b>POINTS au MA 2025</b>
Coupe Didier Illouz	423
Grand Prix des Landes Hossegor	384
Grand Prix de Moliets	379
Grand Prix de Saint Donat	356
Grand Prix de Saint Germain	350

Il est de la responsabilité des clubs de prévenir par mail ([merite@ffgolf.org](mailto:merite@ffgolf.org)) la Direction Sportive ffgolf si des joueurs ou joueuses étrangers, non licenciés en France figurent dans le champ des joueurs du Grand Prix (nom, prénom, place au WAGR). Cette démarche devra être effectuée avant le 1<sup>er</sup> tour du Grand Prix. Au-delà de cette date, les points des joueurs étrangers pourraient ne pas être comptabilisés dans le calcul de la catégorie.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 3. Cahier des charges des Grands Prix Jeunes

Ce cahier des charges s'applique aux Grands Prix Jeunes. Pour les Grands Prix Nationaux U12 et Grands Prix Jeunes Majeurs, voir règlements particuliers, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf.

#### LIGUE

Le nombre de Grand Prix Jeunes par ligue sera validé chaque année par la Direction Technique Nationale sur proposition de chaque Ligue. La Ligue doit obligatoirement mettre à disposition du Comité de l'épreuve au minimum deux arbitres.

#### CLUB

Un club ne disposant que d'un parcours 9 trous et souhaitant organiser un Grand Prix Jeunes doit d'abord solliciter une dérogation auprès de la Direction Technique Nationale. Avant d'en faire la demande, il doit s'assurer que son parcours dispose bien des distances jeunes recommandées (U12, Benjamins et Minimes).

#### JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.1 (Conditions de participation), le joueur doit être de catégorie Minimes ou moins.

**Limite d'index :** Aucune limite d'index ne doit être appliquée.

#### COMITE DE L'EPREUVE

Pour les Grands Prix Jeunes Majeurs, un permanent désigné par la ffgolf fera partie du Comité de l'épreuve et sera pris en charge par la ffgolf.

#### FORME DE JEU

L'épreuve doit se dérouler en formule de jeu score maximum (9 coups par trou).

#### ORGANISATION SPORTIVE

Épreuve non-fumeur, toute infraction sera assimilée à un comportement incorrect : voir § 1.2.5.

Cadets, chariots électriques et utilisation des appareils de mesure de distance interdits : voir § 1.2.8

**Classement :** Exclusivement et obligatoirement en brut, par sexe et par catégorie, sans classement mixte. En cas de quota U10, le meilleur U10 de chaque sexe doit être récompensé lors de la remise des prix.

#### **Distance de jeu préconisée :**

Les distances de jeu doivent être adaptées en fonction de chaque catégorie d'âge et de sexe et elles doivent se rapprocher des distances indiquées dans le paragraphe 3.6-4 du Vademecum.

Grand Prix Jeunes avec un quota de U10 : ils jouent des mêmes repères de jeu que les U12 et doivent apparaître dans le même classement.

**Inscription :** Les inscriptions des GP Jeunes Majeurs et les GP Nationaux U12 sont gérées par la ffgolf.

**Liste d'attente :** En cas de scratches après la date de clôture des inscriptions. Si la catégorie d'âge ne possède aucune liste d'attente, le joueur pourra être remplacé par le 1er joueur de la liste d'attente de n'importe quelle autre catégorie au choix du Comité de l'épreuve.

**Marquage du terrain :** Les appareils de mesure de distance n'étant pas autorisés, le club devra dès la partie de reconnaissance officielle mettre, sur les par 4 et par 5, un marquage au sol (peinture ou autre) 50 m, 100 m, 150 m calculé à partir du début du green.

**Champ des joueurs :** Lors des inscriptions, le club doit respecter pour chaque catégorie d'âge et de sexe les quotas ci-dessous.

Le quota du nombre de joueurs par catégorie doit être indiqué dans le règlement de l'épreuve.

Dans les limites du champ maximum, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue qui peut en affecter une partie au club organisateur. Cette répartition s'effectue indépendamment des catégories.

Le club, en accord avec sa Ligue, a la possibilité de réserver des places pour des U10. Ces places ne doivent pas être comptabilisées dans le quota des U12.

#### 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

La catégorie minime peut être supprimée lorsque le nombre maximal de joueurs autorisés à participer est inférieur ou égal à 120 (de septembre à avril). Dans ce cas, les quotas initialement attribués aux Minimes, filles et garçons peuvent être redistribués librement aux autres catégories.

\* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

	Nombre maximum (*) autorisé			Nombre minimum (hors wild cards)	
	Garçons, filles et wild cards	Wild cards		Filles :	Garçons :
Janvier, février, Décembre	75*	9	Minimes	3	6
			Benjamins	3	12
			U12	3	12
			<b>Total</b>	<b>9</b>	<b>30</b>
Mars	108*	11	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>36</b>
Avril, septembre	120*	12	Minimes	3	6
			Benjamins	6	18
			U12	6	18
			<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>42</b>
Mai, juin, juillet, août	144*	14	Minimes	3	9
			Benjamins	6	21
			U12	6	21
			<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>51</b>
Octobre, novembre	96*	10	Minimes	3	6
			Benjamins	6	15
			U12	6	15
			<b>Total</b>	<b>15</b>	<b>36</b>

**Liste officielle :** Le Champ des Minimes et des Benjamins sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Le Champ des U12 sera déterminé en privilégiant, dans l'ordre, à la clôture des inscriptions :

- la place au Mérite Jeunes ;
- puis le rang du fichier de moyenne stroke play 12 mois disponible sur Extranet ;
- puis l'ordre des index ;
- puis l'ordre d'arrivée des inscriptions.

#### **Tirage des départs :**

Lors du 1er tour, le tirage devrait se faire par catégorie et par sexe en respectant l'ordre (croissant ou décroissant) des index. Lors du 2e tour, le tirage des départs doit se faire dans l'ordre inverse des résultats par catégorie et par sexe.

Le Comité de l'épreuve aura toute possibilité pour organiser les départs de manière à assurer le bon déroulement de l'épreuve.

#### **DROITS D'ENGAGEMENT**

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser 50 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

#### **CALCUL DE LA CATEGORIE**

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Jeunes (§ 6.6 du Vademecum).



## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 4. Cahier des charges des Classics et Grands Prix Mid-Amateurs

Certains de ces Classics appelés Grand Prix Mid-Amateurs sont attribués par la Fédération pour un an et sont pris en compte dans le Mérite National Amateur.

#### JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a (Conditions de participation), le joueur doit avoir 25 ans ou plus la veille de l'épreuve.

#### ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les Grands Prix Mid-Amateurs : un Arbitre de Ligue au minimum.

#### COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. S'il n'y a pas d'arbitre, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

#### FORME DE JEU

Les Classics Mid-Amateurs se jouent le week-end et jours fériés **en formule de jeu score maximum par + 4.**

Si par la suite un tableau de match play est organisé, seuls les résultats du score maximum seront comptabilisés pour la gestion du Mérite Mid-Amateurs.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Classic Mid-Amateurs est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre les deux épreuves dans les parties.

#### Découpage des séries & Marques de départ :

Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Selon les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu, le Comité de l'épreuve a le choix entre tous les repères pour les Messieurs et les Dames.

#### Limite d'index :

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

**Champ des joueurs :** Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	<b>75*</b>	9	9
Mars	30	<b>108*</b>	12	11
Avril, septembre	33	<b>120*</b>	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	<b>144*</b>	15	14
Octobre, novembre	24	<b>96*</b>	9	10

#### 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

\* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

Les Clubs organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus, et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous:

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

#### Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

Classics Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous :

- par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs ;
- puis par l'ordre des index à la date de clôture des inscriptions ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Pour les Grands Prix Mid-Amateurs, les joueurs seront retenus dans l'ordre ci-dessous :

- 15 Messieurs et 5 Dames seront retenus par ordre de l'index ;
- puis par l'ordre du Mérite National Mid-Amateurs ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

Cut : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans le calcul du cut. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs maximum.

Classement : Le classement des Classics et des Grands Prix Mid-Amateurs est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

#### DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 € ;
- pour 3 jours de compétition : 110 € ;
- pour 4 jours de compétition : 130 €.

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

#### CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite National Mid Amateurs (§ 6.7 du Vademecum).

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 5. Cahier des Charges des Trophées Seniors/Seniors 2 & 3 et des Grands Prix

Ce cahier des charges s'applique aux Trophées Seniors, Seniors 2, Seniors 3 et Grands Prix Seniors Sélectifs, ces derniers sont désignés pour une année par la ffgolf et sanctionnent le Mérite National amateur et le classement du sélectif équipe de France seniors.

#### JOUEUR

En plus des critères spécifiés dans le paragraphe 1.4.4.a, le joueur doit avoir au moins 50 ans pour les Trophées Seniors, 60 ans pour les Trophées Seniors 2 et 70 ans pour les trophées Seniors 3 la veille de l'épreuve.

#### ENCADREMENT

La présence d'un arbitre n'est pas obligatoire. Le club organisateur pourra en prévoir en accord avec la Ligue. Pour les Grands Prix Seniors Sélectifs : un Arbitre de Ligue au minimum.

#### COMITE DE L'EPREUVE

L'épreuve est sous la responsabilité du Comité d'épreuve mis en place par la Commission Sportive du club. S'il y a un arbitre, il doit être intégré au Comité d'épreuve. Sinon, le Comité de l'épreuve pourra sur toute question de règle faire appel à la cellule de veille mise en place par la Ligue ou à défaut à la cellule de veille arbitrage de la fédération (voir site arbitrage.ffgolf.org).

#### FORME DE JEU

Ces épreuves doivent se dérouler en formule de jeu score maximum par + 4.

Les Grands Prix Seniors Sélectifs se jouent en formule stroke play.

S'il existe une épreuve associée de type criterium ou autre, le Grand Prix Seniors Sélectif/Trophée Seniors/Seniors 2/Seniors 3 est prioritaire et doit partir en tête pour tous les tours. Les parties doivent être composées uniquement de joueurs participant à une des deux épreuves et pas de mixité entre ces épreuves dans les parties.

**Découpage des séries** : Une seule série et une seule marque de départ par sexe.

Un classement spécifique par catégorie d'âge peut être créé. Exemple : un classement spécifique seniors 2 ou Seniors 3 peut être réalisé.

#### **Limite d'index :**

Si le Club organisateur souhaite mettre une limite d'index pour restreindre le champ des joueurs, celle-ci devra se faire en accord avec la Ligue. Dans ce cas, l'index maximum Dames devra avoir un écart de 3 points au minimum par rapport à l'index maximum Messieurs.

**Classement** : Le classement est un classement brut exclusivement et obligatoirement par sexe (pas de classement mixte). Si une série « Pro » existe, elle doit faire l'objet d'un classement spécifique.

**Cut** : Pour les compétitions de plus de 2 tours, un cut peut être établi à l'issue du deuxième ou du troisième tour. Si des joueurs professionnels participent, ils ne doivent pas être inclus dans son calcul. En cas d'organisation d'un play-off pour le déterminer, il est recommandé de limiter les groupes à 5 joueurs.

**Champ des joueurs** : Lors des inscriptions, le club doit respecter les quotas ci-dessous, qui prévoient un minimum de Dames et, lorsque les séries existent, un maximum de Pros.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs ne répondant pas aux critères pourront se voir attribuer une wild card. Leur répartition est du ressort de la Ligue, qui peut en affecter une partie au club organisateur.

	Nombre minimum* de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & Wild Cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	21	75*	9	9
Mars	30	108*	12	11
Avril, septembre	33	120*	12	12
Mai, juin, juillet, août	39	144*	15	14
Octobre, novembre	24	96*	9	10

\* Le fichier « Amplitude France » indique le nombre optimal de joueurs selon le département et la date. Disponible sur l'extranet (Documentation – Sport – Gestion Sportive) et sur le site arbitrage (documents des arbitres).

#### 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

Les organisateurs d'une épreuve de deux tours ou plus et organisant les départs des deux premiers tours en deux vagues de deux trous différents (1 et 10 par exemple), pourront utiliser les quotas ci-dessous :

	Nombre minimum de dames (Hors Wild Cards)	Nombre maximum de joueurs autorisé*		
		Incluant Dames, Pros & wild cards	Pros	Wild Cards (Hors épreuve qualificative)
Janvier, février, décembre	24	96*	9	10
Mars	33	120*	12	12
Avril, septembre	36	132*	12	13
Mai, juin, juillet, août	42	156*	15	15
Octobre, novembre	30	108*	12	11

À la clôture des inscriptions, si le quota d'un sexe n'est pas entièrement pourvu, les places restantes peuvent être réaffectées à l'autre sexe. Une ligue peut appliquer des limites inférieures aux valeurs maximales en fonction des caractéristiques du parcours et de la période de l'année.

#### Liste officielle :

Le champ des joueurs sera déterminé à la date de clôture des inscriptions comme suit :

#### Grands Prix Seniors Sélectifs :

- 1/3 des joueurs maximum retenus par la place au Mérite Amateur (Dames et Messieurs) ;
- puis 1/3 des joueurs (+ les places non attribuées par le critère précédent) retenus par la place au Mérite Seniors (Dames et Messieurs) ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par ordre d'index.

#### Trophées Seniors/ Seniors 2/ Seniors 3 :

- 15 Messieurs et 5 Dames, qui seront retenus par ordre des index ;
- les places restantes sont ensuite attribuées par l'ordre du Mérite National Seniors ;
- puis par l'ordre des index ;
- puis par l'ordre d'arrivée des inscriptions.

#### Marques de départ :

Le Comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départ en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roule, position des drapeaux etc.).

Recommandation de la ffgolf : Trophées Seniors/Seniors 2/Seniors 3 : Messieurs des repères 3 (jaunes) et Dames des repères 5 (rouges).

Grands Prix Seniors Sélectifs : Messieurs des Repères 2 (5 800 m minimum) et Dames des repères 4 (5 100 m minimum).

Tirage des départs : les organisateurs doivent planifier les départs selon le principe des blocs (voir 1.4.4.1 ORGANISATION SPORTIVE). Lorsqu'il existe plusieurs catégories de joueurs (Dames, Messieurs, Pros), les joueurs ou joueuses jouant pour le titre dans leur catégorie devront être regroupés dans les dix derniers départs.

#### DROITS D'ENGAGEMENT

Les droits d'engagement comprenant les green-fees des journées de compétition et d'une journée d'entraînement ne doivent pas dépasser au total les valeurs maximales suivantes :

- pour 2 jours de compétition : 90 €
- pour 3 jours de compétition : 110 €
- pour 4 jours de compétition : 130 €

Le club organisateur peut mettre en place un tarif préférentiel pour ses membres.

#### CALCUL DE LA CATEGORIE

La catégorie est déterminée a posteriori, conformément aux principes définis dans le règlement du Mérite Seniors (§ 6.8 du Vademecum).

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### 6. Cahier des Charges des Grands Prix Paragolf

Ce règlement spécifique complète ou modifie le règlement général des épreuves en simple.

#### LIGUE

La compétition est organisée par les clubs, après validation des dates par la commission fédérale paragolf et la ligue. Le règlement particulier de l'épreuve est validé par la commission fédérale paragolf.

La Ligue doit obligatoirement mettre au minimum un arbitre de Ligue à disposition du Comité de l'épreuve.

#### CLUB

**Sponsors et partenaires** : Le club a toute latitude pour chercher des partenaires qui pourront l'aider au montage financier d'un Grand Prix Paragolf.

#### **Promotion :**

Il serait souhaitable que le club mette en place une campagne de promotion et communication auprès d'un public susceptible d'être intéressé par le Paragolf (associations, clubs sportifs, écoles, DRAJES, centres spécialisés, etc.).

Le golf organisateur, en relation avec la Ligue, devrait mettre en place une opération de découverte de l'activité en direction de ce même public.

Le club peut consulter le chapitre 9, annexe D du document "**Recommandations et Conseils pour la Gestion d'une Compétition**", disponible en téléchargement sur le site Internet de la ffgolf.

**Voitures** : Le club doit disposer d'une **flotte de voitures suffisante (nombre supérieur ou égal à 40% du champ total)** afin de répondre aux besoins des joueurs et assurer dans de bonnes conditions l'organisation de ce type d'épreuve.

Le club doit également prévoir un emplacement pour la recharge des moyens de déplacements personnels (golf scooter, Paragolfeur et chariots électriques).

**Cadets** : Pour faciliter le jeu, le club devrait prévoir de mettre des cadets à disposition des joueurs qui en feraient la demande lors de l'inscription. Il n'y a pas de restriction sur les personnes qui peuvent être cadet. La portée des actions du cadet et de l'accompagnant sont définies dans la Règle 25.

#### COMITE DE L'EPREUVE

Le Comité de l'épreuve est constitué de 3 ou 5 personnes dont au minimum :

- 1 représentant du club organisateur ;
- 1 représentant du corps arbitral ;
- 1 représentant de la Commission Paragolf fédérale (ou de la ligue si absence du représentant fédéral).

#### INSCRIPTIONS

Le montant des frais d'inscription pour chaque joueur est établi par l'organisateur du tournoi.

L'inscription se fait directement auprès du golf organisateur. Toutes les informations utiles seront relayées sur les sites web de la ffgolf et de l'EDGA.

En fonction du nombre de voitures disponibles, le comité de l'épreuve pourra clôturer les inscriptions et mettre en place une liste d'attente pour les joueurs nécessitant l'usage d'une voiturette.

#### JOUEUR

Le joueur doit répondre à l'ensemble des critères suivants :

- Être licencié de la Fédération Française de Golf ou être licencié d'une Fédération étrangère reconnue ;
- Remplir tous les critères sportifs d'inscription (ex : certificat médical ou QS à jour) ;
- Certificat d'éligibilité : EDGA WR4GD Pass ou EDGA ACCESS Pass.

Il n'y a pas de nécessité d'être titulaire du Droit de Jeu Fédéral pour l'année en cours.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### FORME DE JEU

L'index pris en compte est celui **à la veille du premier tour.**

Les scores des joueurs ne pouvant pas jouer 36 trous ne seront pas comptabilisés pour le WR4GD.

Les joueurs et joueuses sont répartis en trois séries mixtes fondées sur l'index golfique :

- 1ère série en **Stroke play brut et net** : 18,4 et moins ;
- 2e série en **en formule de jeu score maximum par + 4** : de 18,5 à 35.9 ;
- 3e série en **Stableford net** : de 36 à 54.

Au cas où une série comporterait moins de 5 inscrits, le Comité de l'épreuve pourra regrouper cette série avec une autre. Ces séries peuvent être modifiées par le règlement particulier de l'épreuve.

### MARQUES DE DEPART

Les distances de parcours à respecter sont de **5 200 m minimum pour les messieurs et 4 500 m pour les dames.** Le comité de l'épreuve doit adapter la position des marques de départs en prenant en compte les caractéristiques du parcours et les conditions de jeu (météo, roule, position des drapeaux, etc.).

**Afin de tenir compte des distances de mise en jeu, le fairway devra se trouver à moins de 100 m des départs quel que soit la série.**

Tous les joueurs d'une même série et d'un même sexe devront partir des mêmes marques de départ

**Pour les séries 2 et 3, il est possible de faire partir les hommes paragolfeurs des repères 5 (4800-4900m environs) sous réserve d'un ajustement des coups rendus.** Toute dérogation entraîne une exclusion des classements ffgolf et EDGA.

### ORGANISATION SPORTIVE

**Voitures :** L'usage des voitures est strictement réservé aux membres du comité de l'épreuve ainsi qu'aux joueurs en situation de handicap titulaires des « Medical Pass » (WR4GD Pass et EDGA Pass) délivrés par l'EDGA avec la mention « buggy : yes ».

Ces joueurs doivent partager leur voiture avec un autre joueur. Les caddies, les aides ou toute autre personne ne sont pas autorisés **à y déposer du matériel, ni à monter à bord.**

L'obligation de partage ne s'applique pas strictement aux joueurs malvoyants ou atteints de troubles neurologiques : ils peuvent partager leur voiture avec leur aide ou leur cadet.

#### **Champ de joueurs :**

Le nombre de joueurs est limité à 80 joueurs, hommes, femmes et wild card confondus (6 maximum).

Le club organisateur pourra autoriser la compétition aux joueurs professionnels. Le nombre de joueurs professionnels est limité à 10 % maximum du champ maximal de joueurs.

Dans la limite du champ maximal, des joueurs pourront se voir attribuer un wild card, leur attribution est du ressort de la Ligue, celle-ci pourra en affecter une partie au club organisateur. La Direction Technique Nationale se réserve le droit d'utiliser directement 3 wild cards pour des joueurs qu'elle aura désignés.

La liste des wild cards doit être communiquée à la Commission Paragolf.

Nota : le choix des wild cards devra prendre en compte le nombre de voitures disponibles pour l'épreuve (cas des joueurs BUGGY YES).

#### **Tirage des départs :**

Lors du 1er tour, le tirage devra se faire par série, et en respectant l'ordre croissant des index.

Lors du 2e tour, le tirage devrait se faire en respectant l'ordre décroissant des résultats et en respectant les séries.

En cas de circonstances exceptionnelles, le Comité de l'épreuve dispose de toute latitude pour adapter l'organisation des départs afin de garantir le bon déroulement de l'épreuve.

## 1.4 RÈGLEMENT SPÉCIFIQUE DES ÉPREUVES FÉDÉRALES EN SIMPLE ET EN DOUBLE

### Compétitions dites « handi/valides » :

Afin de promouvoir le paragolf, il est possible d'organiser, en même temps, deux compétitions, qui mélangent les joueurs valides et les paragolfeurs. Il y aura deux classements, l'un pour les joueurs valides, l'autre pour les paragolfeurs.

Lors de ces compétitions, les joueurs paragolfeurs et valides peuvent partager des parties, sous réserve de respecter les critères d'index, de série, et de répartition des voiturettes.

Pour ces compétitions, le tirage des départs s'effectue en tenant compte des séries et de l'ordre des index. Les règles relatives aux voiturettes s'appliquent à ces épreuves également.

### JEU LENT

Les dispositions relatives au jeu lent s'appliquent. Cependant, du fait caractère de ces compétitions, des différences de mobilités et des capacités des joueurs, le comité d'épreuve et l'équipe d'arbitrage est appelé à faire preuve de discernement quant à l'application desdites dispositions.

### PRISE EN CHARGE DES FRAIS DES JOUEURS

Le club ne doit pas accorder de tarifs préférentiels liés à la compétition pour les joueurs amateurs (droit d'inscription, hôtel, transport, repas ou autres avantages), en fonction de critères sportifs (ex : licence or, index, etc.).

Le comité de l'épreuve devrait faire des propositions d'hébergement qui seront transmises aux joueurs.

### RESULTATS

**Résultats Français** : Un prix sera remis au vainqueur de chaque classement.

Pour le classement brut de la 1ère série, en cas d'égalité pour la première place à la fin de l'épreuve, les joueurs concernés doivent partir en play-off en trou par trou.

NB : En cas d'impossibilité de terminer un play-off ou de le faire jouer, le classement provisoire deviendra définitif, à moins que le Comité de l'épreuve en décide autrement (exemple : déclarer des co-vainqueurs).

### World Ranking for Golfers with Disability (WR4GD):

Pour permettre l'actualisation du Ranking Mondial Paragolf, il est impératif de retourner dans le même délai, le fichier Excel dûment complété. Il s'agit du document transmis par la fédération quelques jours avant l'épreuve.

Les résultats doivent être saisis exclusivement dans le fichier Excel fourni par la ffgolf, intitulé : EDGA Event Results (completed by event organiser).xls

Ce fichier doit ensuite être envoyé dans les 48 heures suivant la clôture du Grand Prix Paragolf à la commission paragolf ([aurelien.lacour@ffgolf.org](mailto:aurelien.lacour@ffgolf.org)) pour transmission au **World Ranking for Golfers with Disability**, afin de procéder à la mise à jour du classement mondial des joueurs ayant participé au Grand Prix.

## 1.5 ORGANISATION D'UNE ÉPREUVE FEDERALE

### Sommaire

1. Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes
2. Jeu lent dans les épreuves amateurs
3. Interruption de jeu et signaux à bras
4. Définition des catégories d'âges
5. Fiche d'urgence médicale
6. Fiche de compétitions d'équipes



## 1.5.1 Préconisations et obligations pour les compétitions jeunes

### 1. Suiveurs de parties U10/ U12

Lors de leurs premiers pas en compétition, nos jeunes pousses doivent être accompagnées afin de leur permettre de prendre un maximum de plaisir dans les meilleures conditions.

Le suivi des parties sur une compétition permet d'en vérifier le bon déroulement, d'assurer la fluidité du jeu et de vérifier le comptage des scores. Le suiveur de partie peut être un bénévole, un Animateur Sportif Bénévole de Club (ASBC), un parent (grand frère, grande sœur, père, mère...) d'un des joueurs de la compétition. Un suiveur de partie ne doit cependant pas avoir de lien de parenté avec les enfants de la partie suivie.

La fiche fédérale « suiveur de partie en compétition » détaille les comportements à adopter et les écueils à éviter lors du suivi d'une partie. Ces fiches peuvent être commandées gratuitement sur l'extranet fédéral.

Dans le but d'optimiser cet accompagnement, la fédération préconise fortement la mise en place des suiveurs sur toutes les parties U10 sur des épreuves départementales et régionales et sur toutes les parties U12 des épreuves départementales.

Afin de garantir une équité entre toutes les parties d'une même catégorie d'âge, le suivi des parties devra être assuré, dans la mesure du possible, pour tous les enfants de la catégorie d'âge concernée.

### 2. Épreuves de clubs

Afin d'améliorer la prise en compte des jeunes lors des épreuves de clubs, il est souhaitable de mettre en place un cadre favorisant la pratique des jeunes lors des compétitions de clubs.

Pour cela, la ffgolf préconise que les jeunes disputent systématiquement les compétitions de club du repère de jeu correspondant à leur catégorie d'âge (1) :

- Si un classement junior est prévu pour la compétition, la ffgolf préconise l'utilisation des séries par âge et par index (voir page 255).
- S'il n'y a pas de classement junior prévu dans le cadre de la compétition mais un classement général regroupant les adultes et les jeunes, les jeunes devront cependant pouvoir partir du repère de jeu correspondant à leur âge. Dans une même série par index, les jeunes partiront du repère correspondant à leur âge et les autres joueurs de leur repère habituel.

À ce titre, la mise en place des repères avancés (repères 6 et 7) est rendue obligatoire pour tous les clubs disposant d'un parcours 9 ou 18 trous.

- Exemption possible d'aménagement d'un repère 7 pour les structures disposant d'un pitch & putt ou d'un compact.
- Repère 6 : installé idéalement au début de chaque fairway (éventuellement repère rouge pour les par 3). Voir notices détaillées dans la rubrique « les repères jeunes » de la documentation « jeunes » de l'extranet fédéral.

La limite pour la gestion de l'index sur ce repère 7 est désormais fixée à 36 pour toutes les catégories de jeu.

*(1) Après l'obtention du drapeau d'argent pour les compétitions 9 trous et l'obtention du drapeau d'or pour les compétitions sur 18 trous. Le repère de jeu préconisé par la ffgolf pour les jeunes titulaires d'un drapeau de couleur et d'un drapeau de bronze est le repère 7.*

### 3. Marquage au sol

En l'absence d'appareils de mesure de distance lors des épreuves jeunes, et afin de favoriser leur progression, il est obligatoire, lors de l'organisation d'un Grand Prix Jeunes, d'un Grand Prix Jeunes Majeur, d'un Grand Prix National U12 ainsi que des épreuves qualificatives au Championnat de France Jeunes, de matérialiser sur les par 4 et les par 5 les distances de 50 m, 100 m et 150 m mesurées depuis le début du green.

Ce repérage doit être réalisé au moyen d'un marquage à la peinture ou de repères au sol, éventuellement permanents (pavés colorés, repères fixes ancrés, indications sur les arroseurs, etc.), à condition qu'ils ne gênent ni le jeu ni le travail des jardiniers.

Ce marquage doit être effectif dès la partie de reconnaissance officielle.

### 4. Compétitions avec score maximum

Le Score maximum (anciennement strokeford) est une forme de stroke play dans laquelle le score d'un joueur ou d'un Camp pour un trou est plafonné à un nombre maximal de coups (à savoir les coups joués et tous les **coups de pénalité**), fixé par le Comité, tel que deux fois le par, un nombre fixe ou le double bogey en net.

Pour les compétitions jeunes, l'usage du score maximum de 9 pour les catégories U10 et U12 lors des épreuves de clubs et des épreuves départementales est préconisé.

Sur chaque trou joué avec un Score maximum fixé à 9 :

- Si à la fin du 8e coup, la balle n'est pas dans le trou, celle-ci est ramassée et on note 9 sur la carte de scores.
- En cas d'incertitude sur le nombre de coups joués sur le trou, le score marqué sera 9.

### 5. Épreuves fédérales

Dans le cadre des compétitions fédérales Jeunes, un binôme composé du Cadre de ligue et du Chef arbitre, doit être identifié. Ce binôme a la charge de l'organisation et du bon déroulement des événements suivants : les Grands Prix Jeunes, les Grands Prix Nationaux U12 et les Grands Prix Jeunes Majeurs.

Lors de la journée officielle de reconnaissance, il est impératif que les repères de départ soient positionnés de manière à garantir que la distance de jeu corresponde à la distance maximum jouée sur chaque trou du parcours pendant la compétition.

En fonction des conditions de jeu rencontrées, le binôme Cadre de ligue / Chef arbitre dispose de la possibilité de modifier les positions des repères de départ lors de chaque journée de compétition. Ces ajustements peuvent être effectués de manière significative si nécessaire, en fonction des facteurs suivants : saisonnalité, conditions météorologiques du jour, état du terrain, etc.

## 1.5.2 Jeu lent dans les épreuves amateurs

Les procédures sont décrites dans les Règles locales permanentes sous la rubrique cadence de jeu rapide.

### JEU LENT à l'attention du Comité - modalités de mise en place des procédures

Le temps imparti pour jouer chaque trou ou le tour est déterminé par le Comité. Il est affiché au tableau officiel et remis aux joueurs en stroke play et en match play.

Le temps de jeu doit être établi de la façon suivante :

	Groupe de 2 Balles	Groupe de 3 Balles
Par 3	9 minutes	11 minutes
Par 4	12 minutes	14 minutes
Par 5	14 minutes	17 minutes

- ajouter le temps de marche entre chaque trou et pour aller du dernier green au recording ;

- ajouter du temps pour un trou particulièrement difficile ou pouvant créer du retard.

### Chronométrage individuel

#### Sur la zone de départ et sur le parcours

Le chronométrage débutera lorsque le joueur aura eu un temps suffisant pour rejoindre sa balle. Le temps passé à marcher en avant, ou en arrière, pour décider du coup à jouer est comptabilisé et fait partie du temps du prochain coup.

Si un joueur a été distrait par un autre joueur, un cadet, ou un élément extérieur, durant la préparation d'un coup, le chronomètre sera arrêté et ne reprendra que lorsque le joueur aura à nouveau atteint le même état de préparation. Les conditions météo telles que le vent ou la pluie ne sont pas admises en tant que distraction, et n'entraînent pas l'arrêt du chronométrage.

Un temps suffisant est le temps mis pour marcher d'un pas normal vers sa balle ou le tee de départ, ce qui signifie qu'un joueur marchant rapidement à sa balle aura un délai supplémentaire pour préparer son coup, alors que le joueur se traînant vers sa balle aura moins de temps car le chronométrage aura déjà commencé.

#### Sur le green

Le chronométrage débute lorsque le 1er joueur a eu le temps de replacer sa balle, les autres balles étant marquées et relevées, et qu'il a eu un temps suffisant pour atteindre l'endroit où il commencera l'évaluation de son putt. Par contre, pour un putt de moins de 2 mètres le chronométrage débutera dès que le joueur aura eu suffisamment de temps pour replacer sa balle. Lorsqu'un joueur joue en second, le chronométrage débutera lorsque le 1er joueur aura marqué et relevé sa balle ou l'aura sortie du trou.

### Recording

Pour mettre en place les procédures contre le jeu lent au recording, le Comité doit :

- Afficher clairement ladite procédure et informer les joueurs au départ ;
- Afficher le temps de jeu maximum au tableau officiel et le remettre aux joueurs ;
- Fournir au starter une fiche des départs permettant d'inscrire et donc de connaître exactement les heures de départ effectives de chaque groupe ;
- Organiser un recording avec une personne responsable, habilitée par le Comité, avec la fiche des départs actualisée et les temps de jeu permettant de connaître exactement les heures maximum d'arrivée de chaque groupe.

Le Comité ne devrait retenir de circonstances particulières que dans le cas d'une procédure longue impliquant un arbitre avec une interprétation technique d'une règle de golf, dans le cas de recherches de balles itératives sur la fin du tour, ou lorsqu'un des joueurs du groupe a été pénalisé pour faute de temps. Ne peuvent être retenues comme circonstances particulières :

- L'attente d'un arbitre pour l'application d'une règle simple (zone à pénalité ou condition anormale du parcours) car dans ces cas le joueur doit appliquer la Règle 20.1c sans perdre de temps ;
- La non mise en jeu d'une balle provisoire obligeant un joueur à retourner au départ après la perte de sa balle d'origine.



## Recommandations utiles pour lutter contre le jeu lent en compétition

### Conseils à l'arbitre ou à l'officiel pour améliorer la cadence de jeu :

- Accompagner ou faire accompagner les trois premières parties afin de mettre l'ensemble des joueurs dans un bon rythme ;
- Vérifiez que le starter rappelle qu'un retard au recording entrainera l'application d'une **pénalité d'un coup** pour chaque joueur du groupe ;
- Placez-vous à un endroit bien visible des joueurs ;
- Soyez prêt à aider les joueurs en cas de problèmes de Règles ;
- Estimez la difficulté du coup à jouer et autorisez un délai supplémentaire si vous sentez que ce coup est particulièrement délicat ;
- Si un groupe qui est hors de position fait un gros effort pour retrouver sa place (par exemple en regagnant 2 minutes par trou), considérez qu'il n'a pas à être chronométré ;
- Autorisez un délai supplémentaire si les conditions météo sont telles que les joueurs doivent mettre et enlever de façon répétée leur tenue de pluie ;
- Soyez compréhensif en cas de vent très violent.

### Conseils au joueur pour améliorer la cadence de jeu :

- Appliquez le « Prêt ? Jouez ! » ;
- Adoptez un rythme de marche rapide ;
- Soyez conscient de votre position par rapport au groupe devant vous ;
- Si vous sentez que votre groupe perd la distance, prévenez les autres joueurs ;
- Si votre groupe a perdu la distance, essayez de rattraper rapidement votre retard ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour mettre votre gant ;
- N'attendez pas que ce soit à votre tour de jouer pour calculer la longueur du coup à jouer et choisir votre club ;
- Examinez votre ligne de putt pendant que les autres joueurs examinent la leur (dans les limites normales du Code de comportement) ;
- Au green positionnez vos sacs ou chariots de manière à pouvoir rejoindre rapidement le départ suivant ;
- Quittez le green dès que tous les joueurs du groupe ont terminé le trou. Marquez les scores au départ suivant ou en vous y rendant. Si vous avez l'honneur au départ suivant, ne perdez pas de temps pour arriver au tee, vous marquerez la carte après avoir joué ;
- Jouez une balle provisoire si votre balle risque d'être perdue ou hors-limites ;
- Si vous respectez l'écart avec le groupe précédent, vous ne pouvez pas être accusé de jeu lent.

**N'oubliez pas que quarante secondes représentent un temps important pour effectuer un coup de golf. Si vous avez effectué vos préparatifs avant votre tour, VOUS N'AUREZ PAS à précipiter votre coup.**



## Prêt ? Jouez !

Dans les épreuves fédérales en stroke play, les recommandations concernant le « Prêt ? Jouez ! » s'appliquent.

Le “Ready golf” ou “Prêts ?... Jouez !” revient à s'affranchir de la règle du « le joueur le plus éloigné du trou joue en premier », afin de rendre le jeu plus fluide et donc plus rapide.

L'idée générale de ces recommandations est : si celui qui est le plus loin du trou, n'est pas prêt à jouer, pour quelque raison que ce soit, et si un autre joueur est prêt à jouer, alors que ce dernier joue ! **Sans oublier, bien évidemment, d'annoncer son intention et pourquoi !**

Parmi ces recommandations, on peut mentionner :

- Jouer un coup sans risque pour la partie de devant si un joueur plus éloigné du trou fait face à un coup difficile et prend du temps pour s'y préparer ;
- Les joueurs les moins longs drivent d'abord ou jouent leur coup du fairway en premier si les joueurs plus longs doivent attendre ;
- Driver lorsque la personne ayant l'honneur tarde à être prête à jouer ;
- Jouer un coup avant d'aller aider quelqu'un à chercher sa balle ;
- Finir de putter même si cela implique que l'on se tienne proche de la ligne de putt de quelqu'un d'autre ;
- Jouer un coup si la personne qui vient d'effectuer une sortie de bunker au bord du green est toujours la plus éloignée du trou mais est retardée parce qu'elle ratisse le bunker ;
- Lorsque la balle d'un joueur a dépassé le green, tout joueur plus proche du trou mais approchant depuis le devant du green doit jouer pendant que l'autre joueur se rend à sa balle et examine le coup qu'il lui reste à jouer ;
- Noter les scores du trou qui vient d'être joué en arrivant sur le départ suivant, sauf pour le joueur ayant l'honneur qui remplira sa carte aussitôt après avoir joué.

<b>Cadence de jeu</b>
-----------------------

Afin d'établir une cadence de jeu, il faut déterminer le temps imparti pour chaque trou. Le Comité des Règles vous recommande :

- Pour une partie de 2 joueurs : Par 3 = 9 minutes ; Par 4 = 12 minutes ; Par 5 = 14 minutes ;
- Pour une partie de 3 joueurs : Par 3 = 11 minutes ; Par 4 = 14 minutes ; Par 5 = 17 minutes.

À ce temps de jeu théorique, il convient d'ajouter :

- un délai supplémentaire pour les trous difficiles ou susceptibles de ralentir le jeu ;
- un temps de marche entre le green et le départ suivant.

Ce **temps de marche**, ajouté au temps imparti pour le trou suivant, permet de déterminer l'heure à laquelle le dernier joueur du groupe doit avoir terminé le trou : lorsque le joueur a ramassé sa balle dans le trou en stroke play et lorsque le score du trou est acquis en match play.

Exemple pour un 2 balles : **Par 3 : 9 min Par 4 : 12 min Par 5 : 14 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	4	4	4	3	4	5	3	4	4
Partie	Temps	0:12	0:12	0:12	0:09	0:12	0:14	0:09	0:12	0:12
N°	Marche		00:00	00:00	00:00	00:00	01:00	00:00	02:00	00:00
1	7:45	7:57	8:09	8:21	8:30	8:42	8:57	9:06	9:20	9:32
2	7:54	8:06	8:18	8:30	8:39	8:51	9:06	9:15	9:29	9:41
3	8:03	8:15	8:27	8:39	8:48	9:00	9:15	9:24	9:38	9:50
4	8:12	8:24	8:36	8:48	8:57	9:09	9:24	9:33	9:47	9:59
5	8:21	8:33	8:45	8:57	9:06	9:18	9:33	9:42	9:56	10:08

Exemple pour un 3 balles : **Par 3 : 11 min Par 4 : 14 min Par 5 : 17 min**

	Green	1	2	3	4	5	6	7	8	9
	Par	5	3	5	4	3	4	4	3	4
Partie	Temps	0:17	0:11	0:17	0:14	0:11	0:14	0:14	0:11	0:14
N°	Marche		01:00	00:00	02:00	00:00	00:00	00:00	00:00	00:00
1	8:30	8:47	8:59	9:16	9:32	9:43	9:57	10:11	10:22	10:36
2	8:40	8:57	9:09	9:26	9:42	9:53	10:07	10:21	10:32	10:46
3	8:50	9:07	9:19	9:36	9:52	10:03	10:17	10:31	10:42	10:56
4	9:00	9:17	9:29	9:46	10:02	10:13	10:27	10:41	10:52	11:06
5	9:10	9:27	9:39	9:56	10:12	10:23	10:37	10:51	11:02	11:16

### 1.5.3 Interruption de jeu et signaux à bras

Les conditions atmosphériques ou autres peuvent entraîner une interruption de jeu (Règle 5.7).

Il est impératif de respecter les consignes des arrêtés préfectoraux en cas d'alerte rouge.

Il faut prévoir pour cela un moyen quelconque (sirène, coup de feu, etc.) qui permette de prévenir tous les joueurs de l'interruption de jeu et de sa reprise.

Interruption immédiate : un signal sonore prolongé.

Interruption de jeu : trois signaux sonores consécutifs.

Reprise du jeu : deux signaux sonores courts.

Si la compétition risque de ne pas se terminer avant la nuit, il est préférable d'indiquer à l'avance, l'heure à laquelle le jeu sera interrompu et les conditions de sa reprise.

Dans le cas de conditions orageuses, affichez et distribuez les conseils en cas d'orage ci-après :

#### CONSEILS EN CAS D'ORAGE DANS TOUS LES CAS

##### LES GRANDS PRINCIPES

###### Les 3 dangers sont :

Le foudroiement "direct" par le haut et "l'indirect" par le côté (ex : par l'intermédiaire d'un arbre) ; également le risque de « courant de sol » par la propagation électrique de pied à pied.

- Pour éviter les deux premiers :

C'est l'effet de pointe qui attire la foudre. Offrez le moins possible de "hauteur" par rapport à votre environnement immédiat et éloignez-vous de toute pointe en l'air (arbre, pylône, etc....).

- Pour éviter le troisième :

Offrez le moins possible de "surface" par rapport au sol en gardant les pieds joints.

##### LES CONSÉQUENCES

- Évitez la proximité du métal (surtout pointé en l'air) et des conducteurs électriques qui attirent la foudre.

- Si l'orage est très près et que vous êtes à découvert, immobilisez-vous accroupis et pieds joints.

- N'attendez pas la dernière minute pour vous abriter.

- Les chaussures à clous métalliques n'augmentent que faiblement les risques.

- Les montres, téléphones et GPS n'augmentent pas les risques, pas plus que le sac ou les clubs de golf posés à terre.

##### ÉVITEZ

- le swing sous l'orage : quel meilleur paratonnerre qu'un club dressé vers le ciel !

- le parapluie pointu à manche métallique

- les zones dégagées, les sommets de colline ou de montagne

- la proximité d'un arbre isolé

- un pylône

- les terrains en hauteur ou les creux au voisinage d'une source

- les fils de fer, clôtures, fils aériens et lignes électriques

- la proximité de l'eau (rivière, étang, piscine, plage...)

- ne pas s'abriter sous une machine agricole ou un hangar métallique sauf s'il est mis à la terre

- les grottes et les parois rocheuses humides.

##### RECHERCHEZ

- les zones sablonneuses, y compris les bunkers plats (non inondés)

- les bois denses (une dizaine d'arbres au moins) en gardant au moins 5 mètres entre vous et le premier tronc à proximité

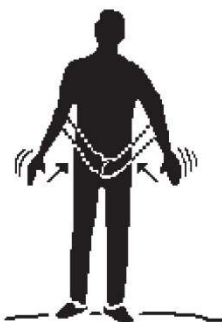
- les abris de maintenance fenêtres et portes fermées

- les automobiles fenêtres et portes fermées

- Le club-house fenêtres et portes fermées.

SIGNAUX POUR JOUEURS ET COMMISSAIRES

**Signaux à bras sur le parcours**  
*Arm-signals on the course*



**Je ne peux pas situer exactement la balle.**  
**(Jouez une balle provisoire)**  
*I am not able to locate the ball.*  
*(Play a provisionnal ball)*



**Je vois où repose la balle, ou,**  
**j'ai vu la balle tomber - ou rouler - dans la zone à pénalité.**  
**(Il n'est pas nécessaire de jouer une balle provisoire.)**  
*I can see where the ball lies, or,*  
*I have seen the ball falling - or rolling - in penalty area.*  
*(It is not necessary to play a provisional ball.)*



**Selon moi, la balle est "hors limites".**  
**(Jouez une balle provisoire avant de vous avancer pour vérifier.)**  
*In my opinion, the ball is out of bounds.*  
*(Play a provisional ball before you go forward to check it.)*



**On demande un arbitre.**  
*A referee is requested.*



## 1.5.4 Règles d'Entraînement



### Règles d'entraînement

L'entraînement ne sera autorisé que sur le terrain d'entraînement désigné et aux horaires déterminés.

Au cours d'une partie d'entraînement, sous réserve que la partie suivante n'attende pas, un joueur peut :

- S'il manque le green, rejouer une autre balle ;
- Réaliser trois approches maximum depuis le bord du green à condition de ne pas endommager le parcours ;
- Dans les bunkers situés autour du green, il ne peut effectuer qu'un seul coup en direction du green. Tous les autres coups doivent être joués dans une autre direction ;
- Faire 3 putts d'entraînement ;

*En dehors de ces cas précis, le joueur n'est pas autorisé à rejouer un coup.*

*Toute infraction à ce règlement sera notifiée au joueur et considérée comme une infraction au Code de comportement. Le Comité de l'épreuve aura la latitude de sanctionner une récidive (par ex : interdiction de continuer à s'entraîner sur le terrain). Des infractions multiples (grave infraction) pourront être sanctionnées par la **disqualification** du joueur.*

## 1.5.5 Définition des catégories d'âges

Catégorie nationale	Millésime	Âge / Catégorie				Catégorie Internationale			
						Messieurs	Dames		
Enfant	De 2026 à 2018	De 0 à 8 ans	U12 (12 ans et moins)	U14 (14 ans et moins)	U16 (16 ans et moins)	U18 (18 ans et moins)	U21 (21 ans et moins)	Boys	Girls
Poucet 1	2017	9 ans							
Poucet 2	2016	10 ans							
Poussin 1	2015	11 ans							
Poussin 2	2014	12 ans							
Benjamin Benjamine 1	2013	13 ans							
Benjamin Benjamine 2	2012	14 ans							
Minime 1	2011	15 ans							
Minime 2	2010	16 ans							
Cadet/Cadette 1	2009	17 ans							
Cadet/Cadette 2	2008	18 ans							
Adulte	De 2007 à 2005	De 19 à 21 ans						Youths	Ladies Junior
Adulte*	De 22 à 24 ans							Amateur	
Mid-Amateur*	25 ans et plus							Mid Amateur	
Mid-Amateur 2*	40 ans et plus							Senior	
Senior*	50 ans et plus								
Senior 2*	60 ans et plus								
Senior 3*	70 ans et plus								

\*Pour les compétitions en catégorie d'âge Mid-Amateur et Senior ce n'est pas l'année civile qui est prise en référence mais la veille du premier jour de l'épreuve. Le changement de catégorie se fait à la date d'anniversaire.

1.5.6 Fiche d'urgence médicale

**OBLIGATOIRE SI LE MINEUR N'EST PAS ACCOMPAGNÉ PAR UN DE SES REPRÉSENTANTS LÉGAUX**

Je soussigné(e)/nous soussignés (nom et prénom des représentants légaux ou du représentant légal) :

.....  
.....

Domicilié(e)(s) au :

.....

Autorise(ent) les membres de l'encadrement administratif et/ou technique du club/Ligue/ Comité Départemental de

.....à prendre toutes dispositions en cas de maladie ou d'accident et

notamment à avertir les services de secours d'urgence afin que le joueur mineur

..... (nom et prénom)

né(e) le ..... soit orienté(e) vers la structure hospitalière la mieux adaptée.

Le club/Ligue/Comité Départemental de ..... s'efforcera de prévenir les

représentants légaux ou le représentant légal dans les meilleurs délais aux numéros suivants :

N° de téléphone domicile : .....

N° de portable de la mère : .....

N° de téléphone du travail de la mère : .....

N° de portable du père : .....

N° de téléphone du travail du père : .....

N° de téléphone le cas échéant d'une personne susceptible de vous prévenir : .....

Observations éventuelles : (traitements médicaux, allergies, autres observations utiles.)

.....

.....

.....

Fait à .....le.....en deux exemplaires originaux.

Signature du représentant légal /des représentants légaux

**NUMÉROS UTILES :**

**La Commission Médicale ffgolf** : Tél. : 01 41 49 77 55

[medecin.federal@ffgolf.org](mailto:medecin.federal@ffgolf.org)

**SAMU** : 15 ou le SMUR le plus proche

**Centre Antipoison (PARIS)** : 01 40 05 48 48

**Pompiers** : 18